

Deloitte.

EY

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



CSRD : Quels défis pour les entreprises françaises ?

5^e bilan annuel du reporting ESG des
grandes entreprises françaises
Octobre 2023 (exercice 2022)

Edito



Les attentes à l'égard des entreprises ne cessent de croître, ces dernières s'affirmant toujours plus comme des acteurs de premier plan pour l'intérêt général, au service d'une croissance responsable.

Afin que les entreprises puissent pleinement jouer leur rôle d'apporteurs de solution mais également se préparer à répondre à ces nouvelles attentes, il était primordial pour le Medef de dresser un bilan annuel de leurs engagements en matière de RSE et des défis auxquels elles sont confrontées.

Ce bilan réalisé avec Deloitte et EY, dressé à partir des Déclarations de performance extra-financière (DPEF) de 100 grands groupes français, prend place dans un contexte particulier.

En effet, cette édition intervient après la publication de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et du premier set de normes transverses (*European Sustainability Reporting Standards - ESRS*) qui la précise, dans le contexte de sa transposition en droit français pour une entrée en vigueur prochaine (rapport publié en 2025 sur les données de l'année 2024).

Le futur dispositif qui s'appliquera bien au-delà des seuls grands groupes aujourd'hui concernés, renforce très significativement à la fois les exigences en matière de quantité, de précision et de qualité de l'information ESG, et modifie également les méthodes de travail et les indicateurs habituellement utilisés.

A travers ce bilan, et après avoir souligné en 2022 les atouts dont disposaient les entreprises pour faire face à cette nouvelle obligation, nous avons voulu cette année faire le point sur les pratiques et tendances actuelles des plus grandes entreprises, pour **identifier les défis auxquels ces changements les confrontent**. En effet, les nouveaux standards européens de durabilité représentent, pour ces entreprises rompues à l'exercice du rapport ESG, des **challenges en termes d'organisation interne, d'outils et d'indicateurs à mettre en place et de compétences à solliciter**, qui sont loin d'être anodins et que ce rapport a essayé de souligner.

Par ailleurs, si ce bilan a pour but d'aider les entreprises du panel à se comparer et se préparer, **il s'adresse aussi à toutes les autres, notamment plus modestes en taille et en expérience en matière de reporting ESG. Il est essentiel en effet d'accompagner ces entreprises** qui vont être confrontées, dans des échéances assez rapides, à un exercice nouveau, exigeant et pointu. C'est le but du rapport qui s'est aussi attaché à identifier les **pratiques inspirantes du panel au regard des évolutions attendues pour le nouveau reporting ESG**.

Les entreprises sont détentrices d'une grande partie des solutions aux défis que nous traversons, par les innovations qu'elles financent, la décarbonation de leurs activités qu'elles mettent en place, l'inclusion et la formation qu'elles garantissent, la diversité qu'elles promeuvent, et le MEDEF sera à leur côté pour leur permettre de contribuer plus encore à la réponse à ces défis, dans un esprit de responsabilité.

Patrick Martin, président du Medef

L'approche a évolué : une analyse de l'anticipation de la CSRD par les entreprises, deux exercices avant son applicabilité (exercice 2022)

Une grille d'analysée révisée

L'analyse se base sur une grille d'analyse comportant certaines **exigences de reporting des ESRS** (matérialité, climat, pollution, ressources aquatiques et marines, biodiversité, utilisation des ressources et économie circulaire, responsabilité sociale).

Les sujets sélectionnés ont vocation à être **illustratifs** de la diversité des thématiques et des **défis** anticipés sans vocation d'exhaustivité.

Les questions ayant **fortement évolué cette année**, il n'a pas été possible de reprendre l'historique des précédentes analyses.

L'analyse se base sur les déclarations relatives à l'exercice 2022, il s'agit donc d'un exercice d'évaluation de l'anticipation, deux exercices avant leur applicabilité et non d'évaluation de conformité.

Ce bilan s'appuie aussi sur les **retours d'expérience de Deloitte et EY** en tant que partenaires conseil ou organismes tiers indépendants de certaines entreprises. Leurs apports qualitatifs viennent compléter les éléments quantitatifs collectés.

Des extraits de communication **jugés inspirants** ont été sélectionnés pour illustrer les bonnes pratiques relevées.

Un périmètre stable...

Comme les années passées, cette étude porte sur **100 sociétés** sélectionnées principalement parmi le **SBF120**, de droit français et qui ont publié des DPEF de manière obligatoire ou parfois volontaire (cas de certaines filiales cotées) pour le dernier exercice (2022) à la date de l'étude (ce qui exclut notamment certaines sociétés aux clôtures décalées). Le panel de société est quasiment identique **à celui utilisé pour l'étude publiée l'an dernier**. La liste détaillée des sociétés étudiées est présentée en annexe de cette étude.

...couvrant 15 secteurs







15 secteurs d'activité sont représentés parmi les entreprises du panel. Près de 50% des entreprises du panel représentent les 4 secteurs suivants : Grande consommation, Immobilier/Construction, Industrie et Technologies. La ventilation par secteurs d'activité des 100 entreprises sélectionnées s'établit comme suit :

- **Aéronautique et défense (4)**
- Assurances (2)
- **Automobile (5)**
- Banques / Services Financiers (7)
- **Energie et utilities (6)**
- Grande consommation et distribution (14)
- **Immobilier / Construction (12)**
- **Industrie (13)**
- Médias et divertissement (6)
- **Oil & gas (1)**
- **Santé (7)**
- Services (6)
- Technologies (12)
- Télécommunications (1)
- **Transports (4)**

Dans ce contexte, il est possible de classer les secteurs cités en deux catégories en fonction de leur qualification par la TNFD* : prioritaires ou non en matière d'impact sur l'environnement. Les secteurs prioritaires sont indiqués en gras dans la liste énoncée plus haut.

*Secteurs prioritaires issus du « TNFD framework summary executive v.0.2 »

L'analyse a été réalisée sur une sélection d'une quinzaine d'exigences « nouvelles » des ESRS, propices au partage de bonnes pratiques

Sujet / ESRS	Elements analysés
 Général (ESRS 1&2)	L'entreprise publie-t-elle analyse de double matérialité ?
 Climat (ESRS E1)	L'entreprise s'est-elle fixée des objectifs de réduction de ses émissions de GES alignés avec le scénario 1,5° de l'Accord de Paris ? L'entreprise présente-t-elle une trajectoire avec des objectifs intermédiaires (échéance entre 3 et 5 ans maximum) détaillant la contribution de ses différents leviers de décarbonisation ? L'entreprise a-t-elle réalisé une analyse des scenarios climatiques et quantifié les risques climat au regard de ces différents scenarios ? Si oui à la question précédente, quels types de scénarios sont pris en compte ? L'entreprise publie-t-elle un plan de résilience traitant des sujets d'adaptation au-delà de l'atténuation ?
 Biodiversité (ESRS E4)	L'entreprise déclare-t-elle des sites localisés dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité ?
 Economie circulaire (ESRS E5)	L'entreprise publie-t-elle des objectifs chiffrés concernant l'économie circulaire dans sa feuille de route autour de ces thèmes : Intégration de matières premières recyclées ou bio sourcées ? Production de déchets ? Utilisation de matières premières vierges ? Circularité de ses produits et packaging ? L'entreprise affiche-t-elle des objectifs de réduction de sa consommation d'eau, sur ses opérations propres et sa chaîne de valeur ?
 Pollution (ESRS E2)	L'entreprise publie-t-elle des objectifs quantifiés sur la pollution de : l'eau ? L'air ? Le sol ? Les substances pré-occupantes et très pré-occupantes ?
 Responsabilité sociales (ESRS S1)	L'entreprise publie-t-elle des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération femme / homme ? L'entreprise publie-t-elle des indicateurs permettant de comparer ses salaires les plus bas aux salaires minimaux adéquats ? L'entreprise publie-t-elle un taux de fréquence des accidents constatés chez les sous-traitants / non-salariés ?

Les grandes entreprises françaises sont-elles prêtes pour la CSRD ? (1/2)

Que reportent déjà les grandes entreprises en 2022 ?
(Panel de 100 grandes entreprises)

Challenges identifiés d'ici 2024



Double matérialité

14

entreprises publient des analyses explicitement qualifiées de « **double matérialité** », 69 autres entreprises publiant des analyse de matérialité habituelles

- Suivi des exigences « **double matérialité** » selon les modalités définies par l'**ESRS 1**
- Reportage sur les résultats et la méthode retenue (ESRS 1 AR 1 – 12)



Climat

73

entreprises ont défini des **objectifs de décarbonation validés par le SBTi** dont 51 avec une trajectoire respectant un réchauffement maximum de 1,5°C

46

entreprises déclarent effectuer des **analyses quantifiées des impacts des risques climatiques**

22

entreprises mesurent le **risque de transition** au-delà du risque physique

- La quantification **des impacts financiers** des risques physiques et de transition climatiques va être un challenge
- Les **risques de transition** restent à développer



Social

53

entreprises publient un indicateur groupe consolidé relatif aux **écarts de rémunérations hommes femmes** et 8 comparent ses salaires les plus bas aux salaires décents

31

entreprises publient un **taux d'accidents incluant les sous-traitants**, et 7 **publient le taux d'accidents des sous-traitants séparément du taux global**

- Elaboration de **nouveaux indicateurs** sur un **périmètre plus large** (ex : non-salariés)

Les grandes entreprises françaises sont-elles prêtes pour la CSRD ? (2/2)

Que reportent déjà les grandes entreprises en 2022 ?
(Panel de 100 grandes entreprises)

Challenges identifiés d'ici 2024



Biodiversité

13

entreprises publient des informations concernant **leurs sites situés dans ou à proximité de zones sensibles** et **1 entreprise y intègre sa chaîne de valeur**

- Intégration des **référentiels émergeant** type TNFD et le SBTN et de la dimension locale du sujet.
- Intégration des problématiques dans la **chaîne de valeur (ex : fournisseurs et sous traitants)**



Ressources

51

entreprises déclarent des objectifs de **gestion des déchets**, et **30** s'engagent sur la **circularité des produits et packaging**

30

publient des objectifs sur les **achats de matières ou produits recyclés ou bio-sourcés** et **7** sur la **réduction d'utilisation de matières premières vierges**

31

entreprises publient des objectifs de **réduction de consommation d'eau**

- Intégration des enjeux liés au **secteur d'activité**
- Croisement avec les sujets qui seront jugés **matériels**



Pollution

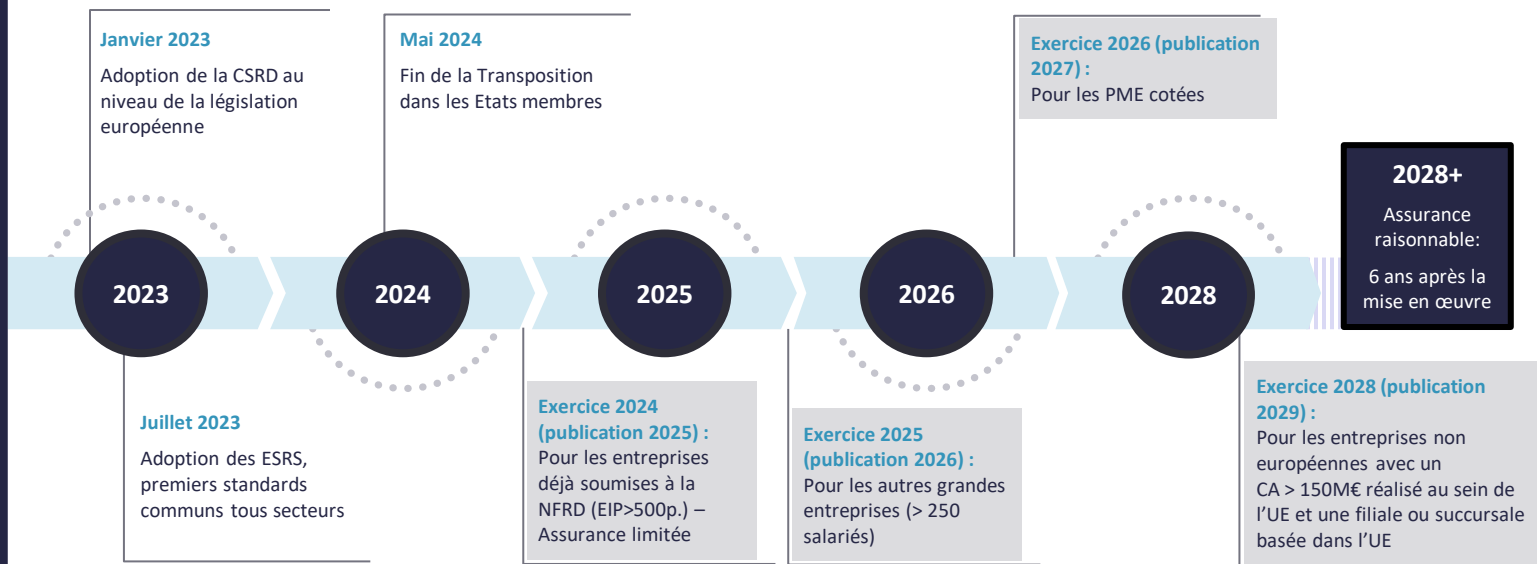
<10

ont défini des **objectifs sur la pollution : de l'air (10 entreprises), de l'eau (6), des sols (4) et des substances (5)**

- Croisement des enjeux avec les résultats de l'analyse de matérialité, les enjeux sectoriels et la sensibilité locale

La réglementation européenne va modifier, à compter du 1^{er} janvier 2024, les obligations de publication en matière d'informations de durabilité

La CSRD a notamment pour objectif de renforcer et d'homogénéiser les pratiques de reporting ESG au niveau européen. Cette directive fait partie du plan finance durable de l'Union européenne qui vise à orienter les capitaux vers les activités durables.



En parallèle : des initiatives internationales

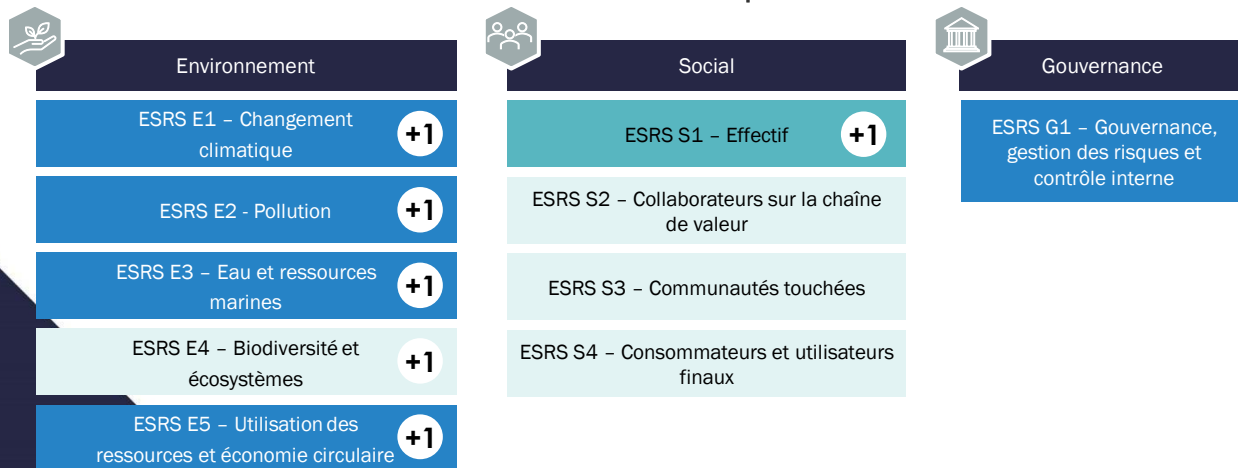
- L'International Sustainability Standards Board (ISSB) de la Fondation IFRS a un projet de normes sur les informations durables dans le reporting des entreprises. Deux premières normes ont été publiées fin juillet 2023 : S1 pour un langage commun pour les risques et opportunités liés au climat, et S2 sur l'impact financier du changement climatique.
- Des initiatives régionales : exigences en matière d'informations sur les changements climatiques de la Security Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis, programme volontaire de reporting ESG de la China Securities Regulatory Commission (CSRC) en Chine...

Le reporting de durabilité devient encadré par douze normes ESRS

Normes transverses



Normes thématiques



- Première année pour toutes les entreprises
- + 2 ans pour les entreprises < 750 employés
- +1 an pour les entreprises < 750 employés
- + 1 an pour des points de données spécifiques

A partir de 2024, le reporting de durabilité suivra progressivement de nouvelles normes afin de **cadre les informations sur la performance environnementale, sociale et de gouvernance**

Un changement net d'échelle

- **Champ d'application étendu** à terme à plus de 50 000 entreprises dans l'UE (x5)

L'information attendue devient normée

- **12 normes de durabilité** (ESRS)
- **~ 80 exigences de reporting** (Disclosures Requirements) autant que possible » la « global baseline » développée par l'ISSB
- **+800 points de données** à communiquer
- **Digitalisation** de l'information

Des exigences de vérification et gouvernance

confirmées et renforcées

- Publication du rapport de durabilité **au sein du rapport de gestion**
- Vérification par un tiers, en commençant par une **assurance modérée vers une assurance raisonnable**

Sommaire

01

Matérialité
ESRS 1 & 2

02

Climat
ESRS E1

03

Autres sujets
environnementaux
ESRS E2 - E5

04

Responsabilité Sociale
ESRS S1

05

Annexes

1. Matérialité

ESRS 1 & 2

L'analyse de double matérialité, un exercice encadré pour définir les enjeux les plus importants d'une entreprise

• Les enjeux couverts par les ESRS font l'objet d'une **analyse de double matérialité**, aussi appelée double importance relative, permettant d'identifier les **impacts, risques et opportunités (« IRO ») matériels**, ainsi que d'identifier les dépendances du modèle d'affaires de l'entreprise

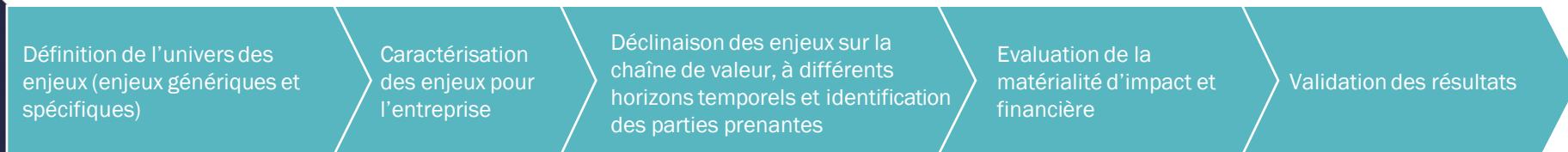
• L'analyse de double matérialité des enjeux se fait à l'aune de :



- **La matérialité d'impact sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance** (ampleur, étendue et caractère irréversible de l'impact)
- **La matérialité financière** (l'importance relative des risques et des opportunités est évaluée sur la base d'une combinaison des probabilités d'occurrence et de l'ampleur potentielle des effets financiers)

	Matérialité d'impact ESG	Matérialité financière
Univers des enjeux	Bases de données externes opposables évaluant les impacts (SASB, SBTi, rapports sectoriels...)	Experts internes (COMEX, finance et contrôle interne...)

• A titre de bonne pratique, une analyse de double matérialité pourrait suivre les étapes suivantes :



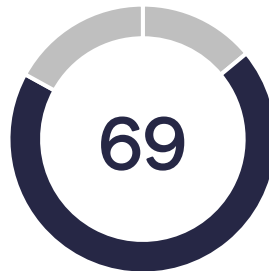
Si 83 des 100 entreprises du panel présentent une analyse de matérialité, seules 14 d'entre elles la qualifient de double matérialité

Analyses de double matérialité (impact ESG et impact financier)



14 entreprises publient une analyse de double matérialité selon les deux axes attendus par la CSRD (matérialité d'impact et matérialité financière). Ces entreprises ont impliqué des parties prenantes externes, parfois en amont ou en aval des processus d'analyse de matérialité d'impact. Les entreprises les plus matures sur le sujet sont notamment celles des secteurs de la finance, de la grande consommation et de l'industrie.








Analyses de matérialité des impacts ESG



69 entreprises publient une analyse de matérialité des impacts ESG, sans suivre la méthodologie de la CSRD mais présentant des niveaux d'efforts et d'écarts avec les attendus de la CSRD variables.

NB : les autres 17 entreprises ne publiant pas d'analyse de matérialité listent tout de même leurs enjeux ESG clés, tel que cela est requis par la NFRD

Malgré des exigences fortes sur la fiabilité des analyses de matérialité, il manque encore de méthodologies et outils éprouvés

Défis	Axes d'amélioration
<p>1 L'univers des enjeux ESG est à redéfinir : liste normée des enjeux/sous-enjeux génériques, à adapter et compléter en fonction du contexte de l'entreprise (sous-enjeux génériques à agréger ou désagréger, enjeux sectoriels à ajouter...). Cf AR16 ERSR1</p>	<p> L'identification des enjeux requiert des connaissances avancées sur la CSRD (implication de consultants ou formation interne) et une prise de recul sur les activités de l'entreprise.</p> <p> De nouveaux enjeux émergents à analyser par les entreprises</p>
<p>2 La caractérisation des enjeux et leur cotation est à appliquer à l'ensemble de la chaîne de valeur, amont et aval, alors qu'elle est à ce jour principalement réalisée sur les opérations propres ou le rang 1</p>	<p> Mieux comprendre la chaîne de valeur au-delà du rang 1 et parfois de l'aval complexe (les plus petits fournisseurs n'analysent pas toujours l'impact de leurs opérations)</p> <p> Besoin de s'appuyer sur des exercices de cartographie des risques, devoir de vigilance robustes et bases de données ad hoc pour justifier des impacts en fonction de son secteur d'activité</p>
<p>3 La caractérisation des enjeux et leur cotation est à réaliser sur des horizons temporels différents selon une méthodologie solide et sourcée, ce qui va au-delà des habitudes de reporting traditionnelles + traçabilité sur les sources et la robustesse d'analyse</p>	<p> Exercice prospectif, difficulté de se projeter, pas toujours aligné aux exercices des risques internes</p> <p> Mieux tracer et sourcer les cotations et l'analyse à différents horizons de temps. Manque de méthodologies et d'outils éprouvés</p>
<p>4 L'analyse des dépendances de l'entreprise est un exercice nouveau qui nécessite de prendre en compte les IRO ESG dans l'analyse financière du risque de continuité des activités de l'entreprise + Publication des IRO dans le rapport RSE</p>	<p> Exercice nouveau à intégrer à la cartographie traditionnellement réalisée, qui nécessite des efforts de la part de l'entreprise</p>

Crédit Agricole : 21 risques bruts jaugés à court, moyen et long termes

Crédit Agricole

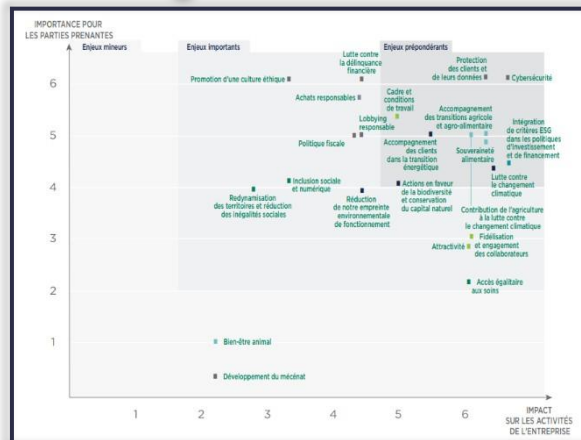
Afin d'identifier les principaux risques extra-financiers du Groupe au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes, **la méthodologie mise en place par le Crédit Agricole s'est appuyée sur une démarche progressive et structurée :**

1. Formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être
2. Démarche complémentaire normative pour définir un périmètre exhaustif des risques
3. Sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe
4. Intégration des attentes des parties prenantes via un processus très complet

Étape 3 : Sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe



Cette étape a permis de retenir 21 risques significatifs à court, moyen ou long terme pour le Crédit Agricole. Les risques identifiés ont ainsi été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité d'occurrence. Une dimension de temporalité a également été utilisée pour certains facteurs de risques, dont l'importance aujourd'hui est moindre, mais qui pourraient devenir plus significatifs à l'avenir. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intégreraient pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein du Groupe.



Les **+** de cette pratique :

- ✓ Une démarche progressive, débutant par l'identification d'un univers de risques exhaustif, priorisés à l'aune de leur impact sur les activités de l'entreprise *sur base d'une analyse des enjeux pré-identifiés par l'entreprise (raison d'être, enjeux de la stratégie RSE/plan à moyen terme) et par le recours à des experts pour une analyse normative complémentaire*
- ✓ **21 risques « bruts »** significatifs jaugés à court, moyen et long termes. Avec la CSRD les risques analysés n'intègrent pas les mécanismes d'atténuation en place
- ✓ Une validation de l'analyse par 8 modes de consultation des parties prenantes différents

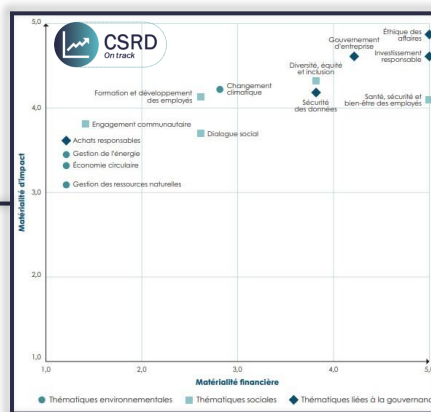
Antin : une analyse de double matérialité avec consultation des parties prenantes externes

Antin Infrastructure Partners

Antin a réalisé, en 2022, une analyse de **double matérialité** en s'appuyant sur des contributions internes et externes, et avec le soutien d'un conseiller externe en matière de développement durable.

L'analyse s'est déroulée en trois volets :

- Evaluation des impacts résultant des activités d'Antin sur des enjeux ESG spécifiques (impacts sortants)
 - Evaluation leurs impacts sur la valeur et la performance financière d'Antin (impacts entrants)
- Identifier ceux ayant les impacts sortants et entrants les plus importants



Lien entre les enjeux ESG prioritaires et les principaux risques et opportunités

Enjeux ESG significatifs	Principaux risques ⁽¹⁾	Principales opportunités
Éthique et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de l'image de marque et de la réputation d'Antin entraînant une capacité réduite ou une incapacité à attirer ou fidéliser des investisseurs, à trouver de nouvelles opportunités pour les Fonds Antin ou à attirer et fidéliser des talents • Violations ou perturbations des systèmes d'information et/ou infractions délibérées commises par des collaborateurs, des Partners ou des tiers, entraînant une augmentation des coûts, des sanctions pénales ou des pertes financières, des réclamations ou des enquêtes, des amendes et des atteintes à la marque et à la réputation d'Antin • Non-conformité aux lois et réglementations applicables conduisant à des enquêtes, à la perte de licences ou de permis, à des amendes, à des sanctions réglementaires ou pénales, et entraînant un effet dévalorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe • Risques liés aux conflits d'intérêts affectant la capacité d'Antin à attirer ou fidéliser des investisseurs et à lever de nouveaux fonds, portant atteinte à sa marque et à sa réputation ou engageant sa responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du risque de responsabilité • Accroissement de l'efficacité opérationnelle • Optimisation des systèmes de contrôle • Protection de la réputation d'entreprise • Protection du permis social d'exploitation • Protection de la confiance des parties prenantes

Les **+** de cette pratique :

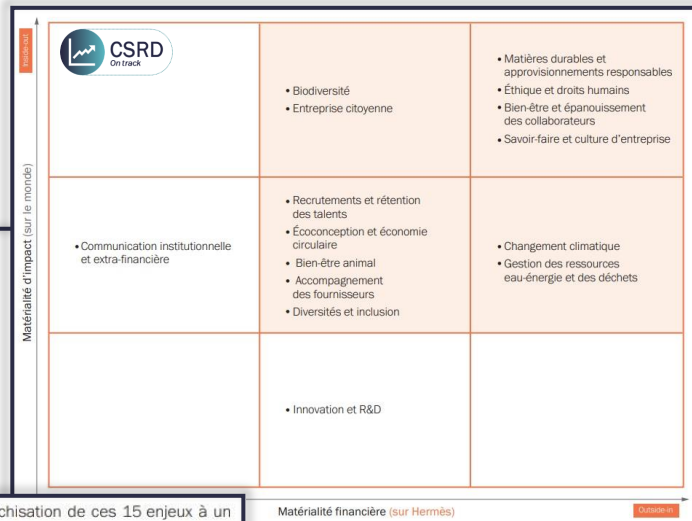
- ✓ **Une analyse comparative avec les pairs**
Définition des principaux enjeux grâce à cette analyse et d'un examen portant sur le secteur et les normes européennes de reporting en matière d'ESRS
- ✓ **Consultation des parties prenantes**
Organisation d'un atelier, d'entretiens qualitatifs, enquête consultative afin de recueillir des avis sur l'importance pour le groupe des enjeux ESG sélectionnés
- ✓ **Une analyse des enjeux ESG redéfinie**
Tableau présentant les enjeux ESG prioritaires et les principaux risques et opportunités complétant celle de 2021

Hermès : une hiérarchisation des enjeux de l'industrie

Hermès

Pour la seconde année consécutive, **une analyse de matérialité a été conduite en utilisant le concept de double matérialité** : création de valeur économique et financière qui affecte essentiellement les investisseurs, et création de valeur environnementale et sociale, qui affecte plus largement toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Suivant les recommandations de l'EFRAG, **Hermès a hiérarchisé selon ces deux angles, avec l'aide de ses parties prenantes, 15 enjeux prioritaires** issus de l'étude interne des enjeux propres à l'industrie.



En 2022, Hermès a soumis la hiérarchisation de ces 15 enjeux à un panel de près de 120 répondants, sous la forme d'un questionnaire anonyme interactif, incitant à classer l'ensemble des sujets par ordre d'importance relative, évitant ainsi les *ex-aequo* et la polarisation des sujets.

Ce panel est constitué :

- ◆ en interne, des directions des fonctions transverses et des métiers du groupe, des membres du Comité opérationnel développement durable, du réseau de correspondants EHS ainsi que des membres du réseau développement durable au sein des filiales étrangères ;
- ◆ de partenaires externes, témoignant de l'intérêt soutenu des partenaires d'Hermès pour sa démarche de durabilité, représentant près de 40 % des répondants.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ **La sélection d'enjeux propres à l'industrie**
15 enjeux prioritaires de l'industrie issus d'analyses mises à jour chaque année depuis 2015 en interne
- ✓ **La revue de la méthodologie par les experts internes**
« Le Comité développement durable a revu et validé les résultats issus de la consolidation des réponses du panel »

2. Climat

ESRS E1

ESRS E1 : décrire l'impact des activités d'une entreprise sur le climat et partager ses engagements pour limiter le réchauffement de la planète

POLITIQUES / IRODs* (DR E1-1, ESRS 2 SBM-3, ESRS 2 IRO-1, E1-2)

L'entreprise se doit de communiquer sur sa gestion des incidences, risques et opportunités à travers la publication de:

- **Plan de transition** pour l'atténuation du changement climatique
- Interaction des IRODs avec la stratégie et le modèle économique
- Processus d'identification et évaluation des IROs **importants liés au changement climatique** (Classification des aléas, Analyse de scénarios climatiques)
- **Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique**

PLANS D' ACTIONS (DR E1-3)

L'entreprise doit communiquer sur **son plan d'action ainsi que les ressources nécessaires** à la mise en œuvre de ses engagements notamment:

- Principales actions, capex et opex significatives

CIBLES (DR E1-4)



- Cibles liées à l'atténuation et à l'adaptation au/du changement climatique

METRIQUES (DR E1-5 à E1-9)



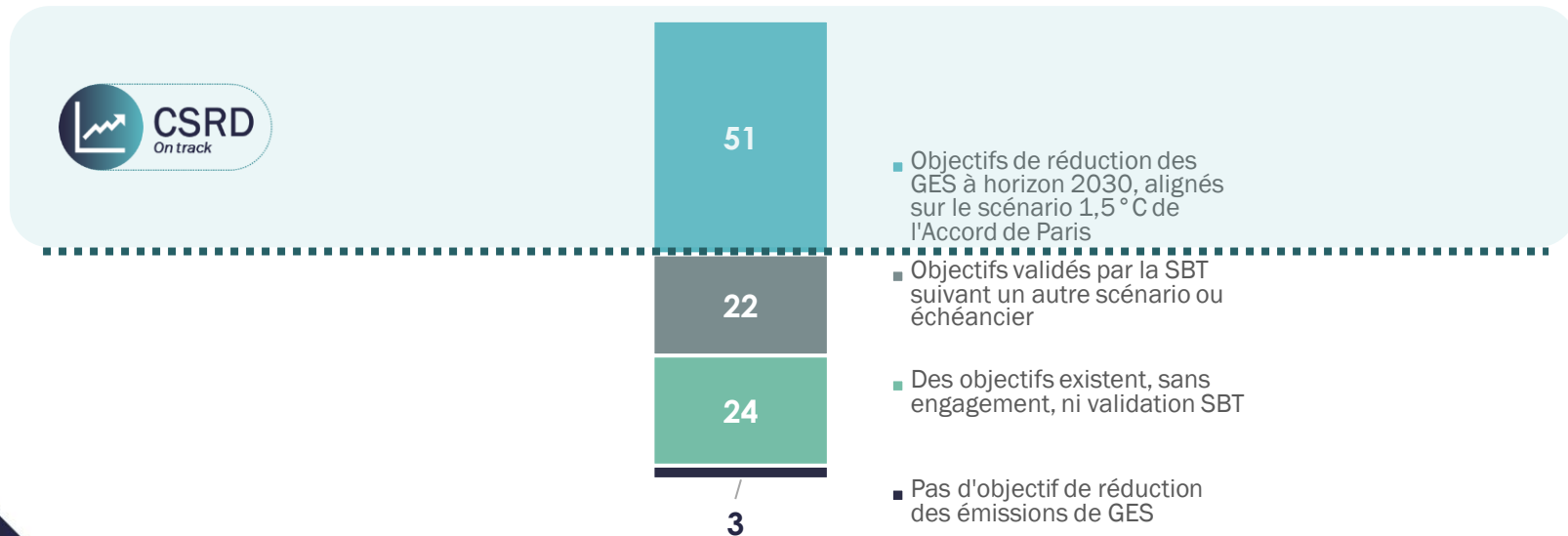
- Consommation d'énergie, mix énergétique et intensité énergétique sur la base du produit net*
- Emissions brutes de GES de périmètre 1, 2, 3 et émissions totales de GES***
- Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone*
- Tarifification interne du carbone*
- Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique*

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances

**Les informations du périmètre 3 des GES reporté de 1 an pour les entreprises ou les groupes ne dépassant pas, à la date de clôture de leur bilan, le nombre moyen de 750 salariés au cours de l'exercice

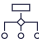



Pratiquement toutes les entreprises présentent des objectifs de réduction des GES, la moitié étant aligné sur le scénario 1,5 °C

Objectifs de réduction des GES



Les entreprises doivent encore progresser dans leur mise en place d'objectifs et la mesure de leurs émissions de GES

La CSRD impose d'évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre selon le GHG Protocol, de publier un objectif de réduction des émissions aligné sur le scénario de réchauffement de 1,5° lié à l'accord de Paris, et des objectifs de réduction intermédiaires.

Défis	Axes d'amélioration
<p>1 Déterminer des objectifs basés sur la science et réactualisés en tenant compte du scénario de réchauffement climatique à 1,5°</p>	<p> Améliorer la gestion des délais de traitement et des mises à jour des évaluations et des objectifs en tenant compte des évolutions des périmètres d'activités des organisations et de la diversité des bases de données et des systèmes d'information sources</p>
	<p> Renforcer les compétences internes et les ressources nécessaires pour une maîtrise des cadres de référence comme le One Earth Climate Model (OECM) ou le SBTi, afin de les utiliser efficacement.</p>
<p>2 Améliorer la communication autour d'objectifs intermédiaires, tout en faisant connaître les leviers de décarbonisation qui contribuent à l'objectif global.</p>	<p> Changement culturel à prévoir pour intégrer les notions de planification financière à moyen / long-terme au sein des Directions de Développement Durable. Un support et une meilleure coordination avec les Directions Financières restent à construire.</p>
	<p> Automatiser les processus de collecte et de traitement des données d'émissions des GES pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des données dans le timing de clôture des états financiers. - Anticiper la date de clôture des données environnementales (conso énergie) en vue de la conformité ESRS avec la date de clôture des états financiers.

Publicis : des objectifs de réduction des GES intermédiaires et validés par SBTi



Publicis

P.219 Publicis Group publie ses objectifs de réduction de GES avec base de référence l'année 2019 à Horizon 2030 et à Horizon 2040 alignés SBTi sur un certains nombre de catégories, pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

4.3.2 Réduire les impacts avec la politique Climat Net Zéro

Depuis 2019, Publicis Groupe a accéléré son programme environnemental afin d'être plus efficace en matière de réductions des émissions carbone après avoir réduit régulièrement ses principaux impacts environnementaux depuis 15 ans, et atteint ses objectifs initiaux pour 2020 et 2030. Publicis Groupe a démarré un nouveau cycle d'actions, en rehaussant ses ambitions et en s'engageant volontairement dans une démarche vérifiée par SBTi (Science Based Targets initiative) pour 2030. La trajectoire retenue est celle de l'Accord de Paris et d'un scénario à 1.5°C.

Publicis Groupe a vu ses **objectifs validés par SBTi**, alignés avec leur nouvelle méthode de 2021 :

- **Near-Term Target 2030** : réduction de 50 % des impacts des scopes 1+2+3 ;
- **Long-Term Target 2040** : réduction de 90 % des impacts des scopes 1+2+3.

Perimètre SBTi	Unité	Objectif 2030	2019	2021	2022	Variation vs 2019	Variation vs 2021
Scopes 1 et 2	Teq CO ₂	- 50 %	65 780	36 059	40 057	-40,6 %	11,1 %
Scope 3 : Biens et services achetés	Teq CO ₂	- 50 %	53 655	52 859	54 261	1,1 %	2,7 %
Scope 3 : Émissions liées à l'énergie hors Scopes 1+2+3	Teq CO ₂	- 50 %	18 599	8 889	9 351	-49,7 %	5,2 %
Scope 3 : Déplacements professionnels	Teq CO ₂	- 50 %	71 992	13 237	49 913	-30,7 %	277,1 %
Scope 3 : Déplacements domicile-travail	Teq CO ₂	- 50 %	53 860	5 023	22 783	-57,7 %	353,6 %
Scope 3 : Biens Immobilisés	Teq CO ₂	- 50 %	33 906	35 026	34 104	0,6 %	-2,6 %
Total Scopes 1+2+3 (SBTi)	Teq CO₂	- 50 %	297 792	151 093	210 469	-29,7 %	39,3 %

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Des objectifs de réduction basés sur une trajectoire 1,5°C et validés par SBTi
- ✓ Des cibles publiées en valeur absolue
- ✓ Une indication claire de l'année et des valeurs de référence
- ✓ Un objectif défini par catégorie du périmètre 3 de GES
Sur le périmètre validé SBTi, un objectif spécifique est défini.

Kering : des objectifs de réduction des GES détaillés par scope

Kering



Kering publie ses objectifs de réduction de GES sur la base de l'année 2016 alignés SBTi distincts pour les périmètres 1 et 2 et pour le périmètre 3 du protocole de GES.

5.2.1 Stratégie Climat de Kering : adapter notre modèle aux enjeux climatiques

5.2.1.1 Notre trajectoire Climat et nos objectifs SBT

Kering a fait de l'action climatique un élément essentiel de sa démarche de développement durable, visant une trajectoire Net Zéro s'inscrivant dans l'ambition des accords de Paris.

Pour répondre à ces objectifs, Kering a développé une Stratégie Climat qui s'articule autour de quatre axes principaux :

1. Atténuation du risque climatique à travers la réduction des émissions

2. Adaptation et résilience grâce à des solutions basées sur la nature

3. Contribution positive pour le climat

4. Transformation du secteur

Première entreprise du secteur du luxe certifiée par l'initiative Science Based Targets (SBTi) en 2016 pour ses objectifs de réduction de son empreinte carbone, Kering a révisé en 2021 sa SBT pour adopter le scénario 1,5 °C. Kering s'engage ainsi (1) à 2030 sur la base des émissions de 2015 à -

- réduire de 90 % en absolu de ses émissions de gaz à effet de serre liées à ses opérations (intégralité des Scopes 1, 2 du Greenhouse Gas Protocol) ;
- réduire de 70 % l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre liées à ses chaînes d'approvisionnement (Scope 3 du Greenhouse Gas Protocol), en lien avec ses objectifs EP&L.

Pour y parvenir, il s'agit de :

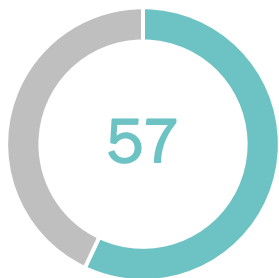
- réduire ses émissions ;
- compenser les émissions qui ne sauraient être réduites ;
- intégrer les risques matériels liés au climat (risques physiques et risques de transition) pour une meilleure résilience.

Les de cette pratique :

- ✓ Des objectifs publiés en valeur absolue
Chaque objectif est spécifique à un périmètre de GES particulier.
- ✓ Une indication claire de l'année de référence

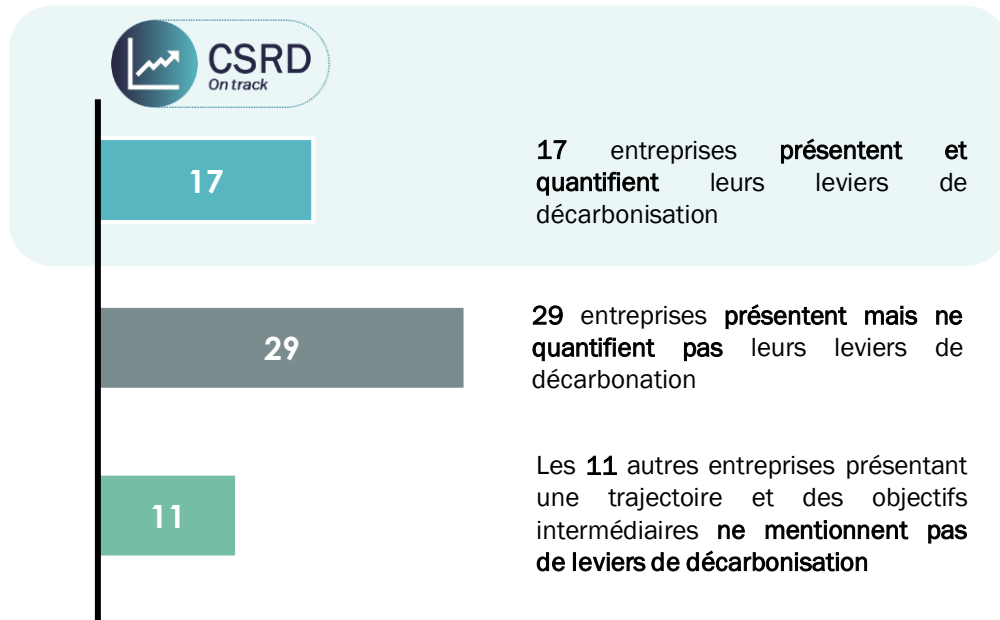
La majorité des entreprises présentent une trajectoire avec des objectifs intermédiaires, les leviers de décarbonation restent à détailler

Publication d'une trajectoire et d'objectifs intermédiaires



Tandis que **57** entreprises du panel publient des **objectifs de réduction intermédiaires** permettant de préciser les étapes de leur trajectoire à long- terme, seules **17** d'entre elles détaillent les **différents leviers de décarbonation** leur permettant d'atteindre leurs objectifs.

Présentation des leviers de décarbonation



17 entreprises **présentent et quantifient** leurs leviers de décarbonisation

29 entreprises **présentent mais ne quantifient pas** leurs leviers de décarbonation

Les **11** autres entreprises présentant une trajectoire et des objectifs intermédiaires **ne mentionnent pas de leviers de décarbonisation**

Carrefour : une présentation des leviers de décarbonation détaillée par scope, échéance et actions

Trajectoire de réduction de nos émissions directes (Scopes 1 et 2) alignée sur un scénario 1.5 °C SBTi	
2025	Réduction de 30 % des émissions d'ici 2025 (vs 2019)
	Réduction de 50 % des émissions d'ici 2030 (vs 2019)
2030	ELECTRICITÉ RENOUELABLE 100 % de l'électricité consommée est issue de sources renouvelables d'ici 2030
	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Réduction de 27,5 % de la consommation énergétique d'ici 2030 (vs 2019)
	RÉFRIGÉRANTS Réduction de 50 % des émissions liées aux réfrigérants d'ici 2030 (vs 2019)
2040	Neutralité carbone de nos opérations directes d'ici 2040 , avec une réduction de 70 % des émissions d'ici 2040 (vs 2019)
	RÉFRIGÉRANTS Réduction de 80 % des émissions liées aux réfrigérants d'ici 2040 (vs 2019)
Trajectoire de réduction de nos émissions indirectes (Scope 3) alignée sur un scénario en dessous de 2 °C SBTi	
	Réduction de 29 % des émissions de CO ₂ Indirectes d'ici 2030 (vs 2019)
2030	ACHAT DE PRODUITS ET SERVICES Réduire de 30 % les émissions liées aux achats de biens et services (vs 2019), soit l'équivalent de 20 mégatonnes de CO ₂ en collaboration avec les fournisseurs
	USAGE DES PRODUITS Réduire de 27,5 % les émissions liées à l'usage des produits
	TRANSPORT AVAL Réduire de 20 % les émissions de CO ₂ liées au transport aval par rapport à 2019

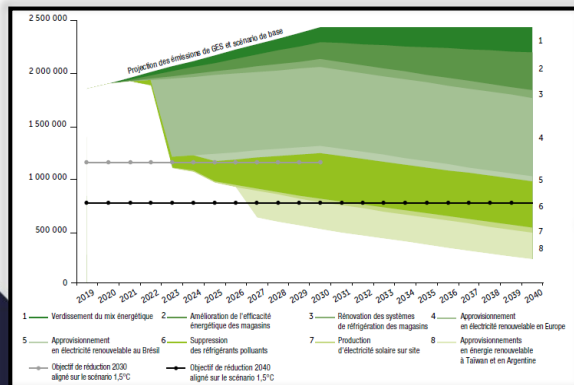
Des leviers de décarbonation quantifiés et déclinés sur plusieurs horizons de temps.

Carrefour

P.84 Carrefour a mis en place des trajectoires de réduction des émissions directes (périmètre 1 et 2) et indirectes (périmètre 3) alignées sur des scénarios climatiques, déclinés sur plusieurs horizons (2025, 2030 et 2040) avec 2019 comme année de référence. Des leviers de décarbonations quantifiés pour chaque horizon de temps sont présentés.

P.86 Une projection graphique est publiée afin d'illustrer : Les échéances, les objectifs et le niveau de réduction attendu dans le temps.

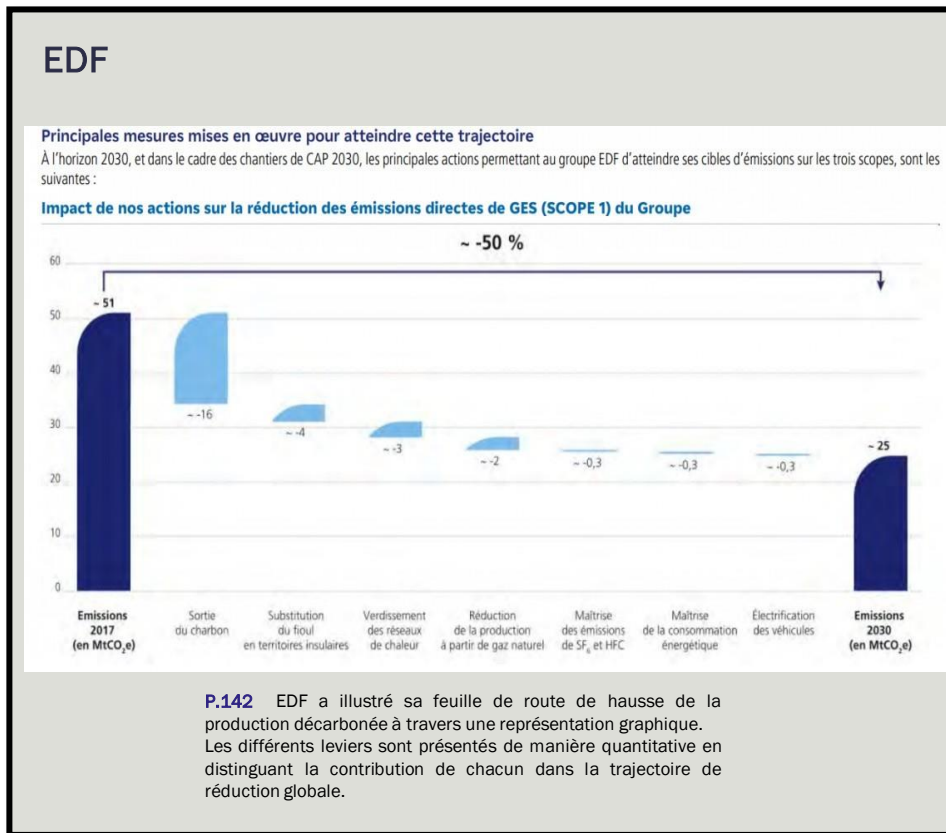
Une trajectoire accompagnée d'une projection des émissions GES selon le scénario « Business as Usual + Projected Growth ».



Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Une présentation des leviers quantifiés par périmètre de GES**
Carrefour précise l'horizon de temps ciblé pour chacun des leviers.
- ✓ **Une représentation graphique**
Illustrant la contribution de chaque levier dans l'objectif de réduction global.

EDF : une présentation des leviers de décarbonation graphique



Les **+** de cette pratique :

✓ **Une présentation graphique des leviers de décarbonation**

EDF réalise cette représentation pour chacun des périmètres de son empreinte carbone puis détaille chaque plan d'action

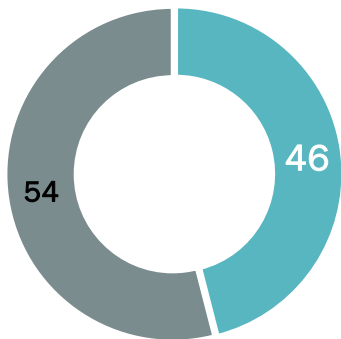
✓ **Une représentation quantifiée**

Illustrant la contribution de chaque levier dans l'objectif de réduction globale.

Près de la moitié des entreprises effectuent l'analyse d'au moins un scénario pour quantifier leurs risques climatiques

L'analyse des risques climat

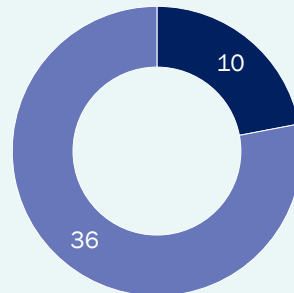
- Analyse d'au moins 1 scénario climatique
- Aucune analyse de scénario climatique



- ▶ **46** entreprises du panel publient, ou déclarent prendre en compte dans leurs études, l'analyse **d'au moins 1 scénario climatique et quantifient leurs risques climat**.
- ▶ Dans le cadre de l'application de la CSRD d'ici 2024, les entreprises devront **détailler l'analyse de leurs scénarios et intégrer la quantification financière**.

Le nombre de scénarios utilisés

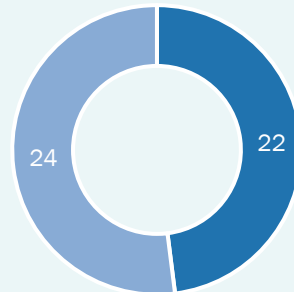
Parmi les entreprises ayant réalisé une analyse climatique, la grande majorité a quantifié et utilisé au moins 2 scénarios différents.



- Un scénario et un chiffre unique
- Au moins 2 scénarios et une fourchette de quantification

Quantification des risques physique et de transition?



Légèrement plus de la moitié d'entre elles ne prennent en compte **que les scénarios physiques** (inondation, sécheresse, etc.) et n'intègrent pas les enjeux de **transition** qui regroupent les risques financiers et économiques provoqués par les changements politiques et réglementaires nécessaires pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat.



- Des scénarios intégrant les enjeux de transition au-delà des scénarios physiques
- Des scénarios physiques

Des progrès importants à réaliser dans l'identification et l'évaluation des risques physiques et de transitions

La CSRD impose d'analyser les scénarios climatiques pour identifier les impacts, risques et opportunités sous un stress maximal, et de communiquer sur les plans de transition.

Défis	Axes d'amélioration
<p>1 Une analyse d'impacts des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, à mener au-delà des instructions historiques de la TCFD.</p>	<p> En comparaison à la TCFD, des conseils d'application plus détaillés sont donnés dans la norme ESRS pour l'identification et l'évaluation des risques physiques et de transition: évaluer les risques au regard de plusieurs horizons de temps : court-, moyen- et long-terme</p>
	<p> Les entreprises doivent justifier les exclusions éventuellement considérées sur la chaîne de valeur et publier les informations nécessaires à la bonne compréhension de la méthodologie utilisée</p>

Worldline : une quantification des impacts financiers détaillée

P.177 Worldline présente une quantification des risques et opportunités sur la base de scénarios climatiques RCP.

Worldline

Principaux R&O climatiques de Worldline d'ici 2030	Description de ces R&O et principales conséquences	Probabilité, ampleur de l'impact et impact financier	Suivi des et mesures d'atténuation
Risque physique aigu 1 Pluies abondantes et inondations	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation prévue des pluies diluviennes et des inondations qui y sont associée constitue un risque potentiel pour les activités directes de Worldline, car elle pourrait entraîner une interruption de service entraînant une perte d'activité, y compris dans les centres de données tiers situés dans des zones à risque. Les interruptions dans la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner une réduction de la capacité de production et du chiffre d'affaires. L'impact sur les bureaux est limité notamment grâce à la possibilité de travailler à distance et à la sélection des emplacements des sites dans des zones non risquées. 	Probabilité l'évaluation se situant entre probable et improbable en fonction des sites/ Ampleur Moyenne-faible Estimation de l'impact financier sur la base du scénario RCP : RCP 4.5 : 960 -2 890 milliers d'euros RCP 8.5 : 8.9 -26,7 millions d'euros ¹	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à prendre en compte les risques liés au changement climatique dans les critères de sélection des sites. Surveiller les centres de données tiers et généraliser le plan de continuité des opérations pour la récupération des données et le processus de duplication. Worldline a développé et affiné des stratégies et des processus de continuité d'activité pour les contrats critiques dans ses data centers afin qu'en cas de « catastrophe », l'entreprise soit en mesure de transférer ses services à partir d'autres sites. Worldline utilise un outil de sécurité et d'intervention d'urgence (SERT) qui est activé dans les zones où un événement s'est produit et qui pourrait mettre la sécurité des salariés en danger.
Opportunité 1 Produits et services « IT for Green »	<ul style="list-style-type: none"> Développement de biens et de services à faibles émissions 	Probabilité : Probable Ampleur : Signifiante Impact financier : entre 29 400 000 et 30 600 000 ¹	<ul style="list-style-type: none"> IT for Green : Identifier et hiérarchiser les solutions pertinentes qui pourraient contribuer à l'offre du marché MaAS (open-payment, e-ticketing, etc.). IT for Green : Etablir un partenariat avec les acteurs et les start-ups concernés pour construire une offre compétitive.

Une quantification de l'impact financier sur la base de scénarios RCP* et une présentation des risques

et des opportunités climatiques.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Une identification claire de l'aléa climatique
- ✓ Une présentation des risques et opportunités détaillée
- ✓ Une quantification monétaire des risques et opportunités climatiques
La quantification réalisée sur la base de scénarios climatiques forts RCP.
- ✓ Un suivi des mesures d'atténuation
Pour chaque risque et opportunité, un plan d'action est indiqué.



* Les scénarios RCP pour (Representative Concentration Pathway) sont 4 scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2300 établis par le GIEC dans son 5^{ème} rapport

Imerys : une présentation des risques et opportunités des risques physiques et de transition

Imerys



OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES	
Principal facteur d'opportunité climatique	Impact des opportunités climatiques et résilience de la stratégie du Groupe
<p>Développement et/ou essor de biens et services à faibles émissions</p>	<p>Les produits et marchés d'Imerys ont fait l'objet d'une évaluation des risques et opportunités climatiques couvrant plus de 80 % du chiffre d'affaires d'Imerys. Cette étude a permis d'identifier et de quantifier les principaux risques et opportunités (hausse des volumes, amélioration des points de vente) qui s'offrent à Imerys dans la perspective d'une économie à bas carbone.</p> <p>Selon les résultats de cette étude, l'essor d'une économie à faible empreinte carbone n'aurait que peu ou pas d'incidence sur la plupart des produits que fabrique Imerys. Certains produits, qui représentent environ 29 % du chiffre d'affaires consolidé, alimentent des marchés porteurs d'opportunités significatives. Les Minéraux de Performance sont des produits relativement peu carbonés, la plupart d'entre eux ne nécessitant que peu d'énergie pour leur transformation avant leur commercialisation. Leurs propriétés physiques variées leur permettent de concurrencer les produits à base de composants chimiques dans de nombreuses applications. Parmi les principaux marchés desservis par Imerys, les plastiques pour l'automobile et les sciences de la vie pour l'agriculture sont riches d'opportunités climatiques significatives pour les produits du Groupe. La montée en puissance d'une économie plus circulaire laisse également entrevoir des opportunités sur différents marchés propices au recyclage d'applications. L'offre d'Imerys à base de graphite et de carbone est tirée par la forte croissance du marché du véhicule électrique. Utilisée essentiellement dans les batteries lithium-ion, elle l'est aussi dans les thermoplastiques qui représentent de formidables opportunités climatiques, associées à d'autres opportunités d'énergie mobile dans le stockage d'électricité et d'énergie. Les ciments d'aluminates de calcium présents dans le portefeuille du Groupe contribuent eux aussi à améliorer la performance énergétique des matériaux de construction dans la phase d'utilisation (durée de vie multipliée par deux ou nécessitant moins de matériaux).</p>

RISQUES CLIMATIQUES	
Risques de transition et principaux facteurs de risques climatiques	Impact des risques climatiques et résilience de la stratégie du Groupe
<p>Risques industriels et réglementations émergentes comportant un mécanisme de tarification du carbone</p>	<p>En 2021, Imerys considérait que l'incidence financière nette des risques climatiques de transition sur son EBITDA actuel (après prise en compte des mesures industrielles d'atténuation, comme l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie à faibles émissions, mais avant prise en compte de l'impact positif des initiatives commerciales et marketing et la hausse de la demande de produits et services) se situait entre 15 millions d'euros (dans le scénario tendanciel "politiques actuelles") et 83 millions d'euros (dans le scénario "développement durable"). Cette incidence financière nette se situe donc entre 2 % et 11 % de l'EBITDA actuel du Groupe (2021). Il faut souligner que cette estimation ne tient pas compte d'autres leviers d'atténuation, comme les actions proactives que le Groupe met déjà en œuvre et dont il va accélérer le déploiement, ou l'adaptation de sa stratégie commerciale, dont il est prévu qu'elles compensent ce risque. Cette estimation repose sur les données de 2020 et 2021 et sera actualisée en 2023 pour refléter le nouveau périmètre opérationnel du Groupe et les scénarios les plus récents de l'ANIE.</p> <p>Pour renforcer sa résilience face au changement climatique dans le cadre de sa stratégie, Imerys a défini en 2019 des objectifs de réduction des émissions de Scope 1 et 2 alignés sur une trajectoire de 2 °C, qui ont été validés par la SETI. Depuis, le Groupe a révisé ses objectifs de Scope 1 et 2 à la hausse et les a de nouveau soumis pour approbation afin de s'aligner sur une trajectoire plus ambitieuse de 1,5 °C. Le Groupe a par ailleurs lancé le programme "1-Nergie" dédié à l'efficacité énergétique. Imerys assure un suivi centralisé pour évaluer son bilan carbone dans le cadre du marché européen des quotas (EU-ETS). Tous les sites relevant de ce marché sont intégrés à 1-Nergie. Sur les sites dont les processus sont générateurs de CO₂, le Groupe étudie les technologies de captage-stockage de CO₂. Une piste prometteuse à court terme serait de recourir à une technologie éprouvée permettant de convertir du CO₂ en matériaux stables par voie de minéralisation : une solution à plus long terme serait d'emprisonner pour utiliser et/ou stocker le CO₂. En outre, le Groupe applique un prix interne du carbone (fixé à 80 euros/tCO₂e) à tous les projets énergétiques ainsi qu'aux projets d'investissement avec un impact = 1 000 tonnes sur les émissions de CO₂ (pour les projets > 150 000 euros). De même, une évaluation de l'impact CO₂ est intégrée dans toutes les activités de fusion, d'acquisition et de cession du Groupe.</p>
Risques physiques et principaux facteurs de risque climatique	Impact des risques climatiques et résilience de la stratégie du Groupe
<p>Risque physique chronique causé par la modification des régimes de précipitation et la variabilité extrême des régimes climatiques</p>	<p>À l'horizon 2050, les scénarios intermédiaires (RCP 4.5 et RCP 6) ou extrêmes (RCP 8.5) prévoient une augmentation du risque de stress hydrique lié à l'accès aux ressources pour 43 des sites ou des risques de stress hydriques avérés ont été cartographiés, tandis que 22 sites supplémentaires pourraient connaître une augmentation des épisodes de sécheresse. Parmi les sites exposés au risque de stress hydrique, seuls onze ont un prélèvement d'eau modéré (> 100 000 m³) ou élevé (> 1 million de m³). L'impact de ce risque est estimé entre 0 et 4 millions d'euros.</p> <p>Pour appréhender ce risque, Imerys formule des prescriptions spécifiques pour les sites situés dans les zones exposées au manque d'eau, à savoir la définition d'un plan de gestion de l'eau complet, articulé autour d'une description de l'utilisation d'eau actuelle, un bilan hydrique, une comptabilité hydrique, une évaluation du risque hydrique et une planification des actions pertinentes pour gérer les questions prioritaires en la matière. En outre, différents sites d'Imerys ont mis en œuvre des projets liés au recyclage de l'eau ou à l'efficacité hydrique, dans le cadre du programme d'amélioration continue du Groupe.</p>

Imerys a identifié des risques de transition et des risques physique auxquels le groupe est exposé. Pour chaque risque est attribué un niveau et une nature qui spécifient un mode de gestion particulier : **atténuer, transférer, accepter le risque, s'y adapter ou le maîtriser**

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Une description des incidences, des risques et opportunités Accompagnée d'une stratégie de résilience.
- ✓ Une quantification monétaire des risques et opportunités L'incidence estimée en pourcentage du Chiffres d'Affaires (opportunité), de l'EBITDA (risque de transition) et en terme total de pertes.

Klepierre : une analyse des risques sur différents horizons temporels



Klepierre

Analyse des risques liés au climat à l'échelle du Groupe

En 2022, au terme d'une nouvelle étude confiée à un expert indépendant sur l'ensemble du portefeuille, Klepierre a identifié ses principaux risques et opportunités physiques et de transition, ainsi que leur impact sur les activités du Groupe. Les risques liés au

climat et les tendances dans ce domaine ont été analysés conformément aux lignes directrices de la TCFD, en tenant compte de la probabilité et de l'impact des risques physiques sur différents horizons temporels (scénario de référence, 2030, 2050). Parmi les risques étudiés, on citera les précipitations extrêmes, les vagues de chaleur et de froid extrêmes, les inondations, les tempêtes, les risques géologiques, les feux de forêt, l'évolution des températures moyennes, la sécheresse et les pénuries d'eau. Dans l'optique d'explorer les trajectoires possibles du monde de demain, l'étude s'est intéressée aux trajectoires socio-économiques partagées (Shared Socioeconomic Pathways, SSP) du GIEC, qui montrent comment différents profils représentatifs d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (Representative Concentration Pathways, RCP) peuvent se concrétiser en fonction des caractéristiques socio-économiques sous-jacentes et des hypothèses politiques faisant consensus dans ce contexte, et plus précisément, aux trajectoires SSP2-4.5 et SSP5-8.5, décrites ci-dessous¹³¹.

Evaluation des risques sur la base de scénarios SSP*

SSP2-4.5 :	Augmentation moyenne des températures :	Climat :	Société/économie :	Impacts :
Scénario intermédiaire	+ 2.7 °C d'ici à 2100	Stabilité des émissions, amorcée d'une baisse au milieu du siècle, mais pas de neutralité carbone en 2100	Aucune évolution notable des facteurs socio-économiques, progrès lents en matière de développement durable, croissance inégale du développement et des revenus	Risques de transition accrus, entraînant par exemple une hausse des coûts opérationnels, des risques de réputation et des coûts de mise en conformité face à des normes toujours plus strictes
SSP5-8.5 :	Augmentation moyenne des températures :	Climat :	Société/économie :	Impacts :
Scénario de développement fondé sur les énergies fossiles	+ 4.4 °C d'ici à 2100 à l'échelle mondiale	Niveaux d'émissions actuels doublés d'ici à 2050	Croissance rapide de l'économie mondiale, alimentée par l'exploitation des combustibles fossiles et des modes de vie fortement énergivores	Risques physiques accrus pouvant entraîner par exemple des coûts de réparation de dégâts subis, des dépenses d'investissement à des fins d'adaptation et des risques liés aux actifs échoués

*Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) sont des narratifs, traduits en ensembles d'hypothèses socio-économiques (Population, Éducation, Urbanisation, PIB). Ces narratifs décrivent des évolutions alternatives de la société future en l'absence de changement climatique ou de politique climatique. Cinq narratifs ont été construits par le GIEC

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Analyse réalisée sur différents horizons temporels
Scénarios à horizon 2030 et 2050
- ✓ Identification et description de risques physique et de transition
- ✓ La méthodologie d'analyse des risque est détaillée

3. Autres sujets environnementaux

ESRS E2 - E5

ESRS E2 : la continuité d'une réglementation européenne existante sur les polluants, renforcée et précisée qui valorise les données de l'E-PRTR***

POLITIQUES / IRODs* (DR E2-1)

L'entreprise doit divulguer ses politiques mises en œuvre pour gérer ses IRODs autour:



- **Atténuation des impacts négatifs, réduction et substitution des substances préoccupantes et très préoccupantes**
- **Évitement des incidents** et des situations d'urgence

PLANS D' ACTIONS (DR E2-2)

L'entreprise doit divulguer ses actions et les ressources :



- **Éviter la pollution ayant un impact négatif matériel** (prévention de la pollution à la source)
- **Réduire la pollution** en respectant les exigences d'application telles que les exigences relatives aux meilleures techniques disponibles ou répondre aux critères de la taxonomie de l'UE
- **Restaurer, régénérer et transformer les écosystèmes où la pollution s'est produite** (issus des activités régulières et des incidents)

CIBLES (DR E2-3)



- Objectifs de réduction des polluants atmosphériques, des émissions dans l'eau, la pollution du sol, les substances préoccupantes et les substances très préoccupantes
- Les seuils écologiques tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, la charge d'aérosols atmosphériques, l'appauvrissement des sols, l'acidification des océans...

METRIQUES (DR E2-4 et E2-5)**



Pollution air, sol, eau

- Émissions directes de polluants (t ou kg, opérations propres)
- Polluants atmosphériques, eau, microplastiques, inorganiques (e.g. SO₂, pesticides, nitrates)
- Description des évolutions au fil du temps, méthodologies de mesure, processus de collecte des données

Substances préoccupantes et substances très préoccupantes

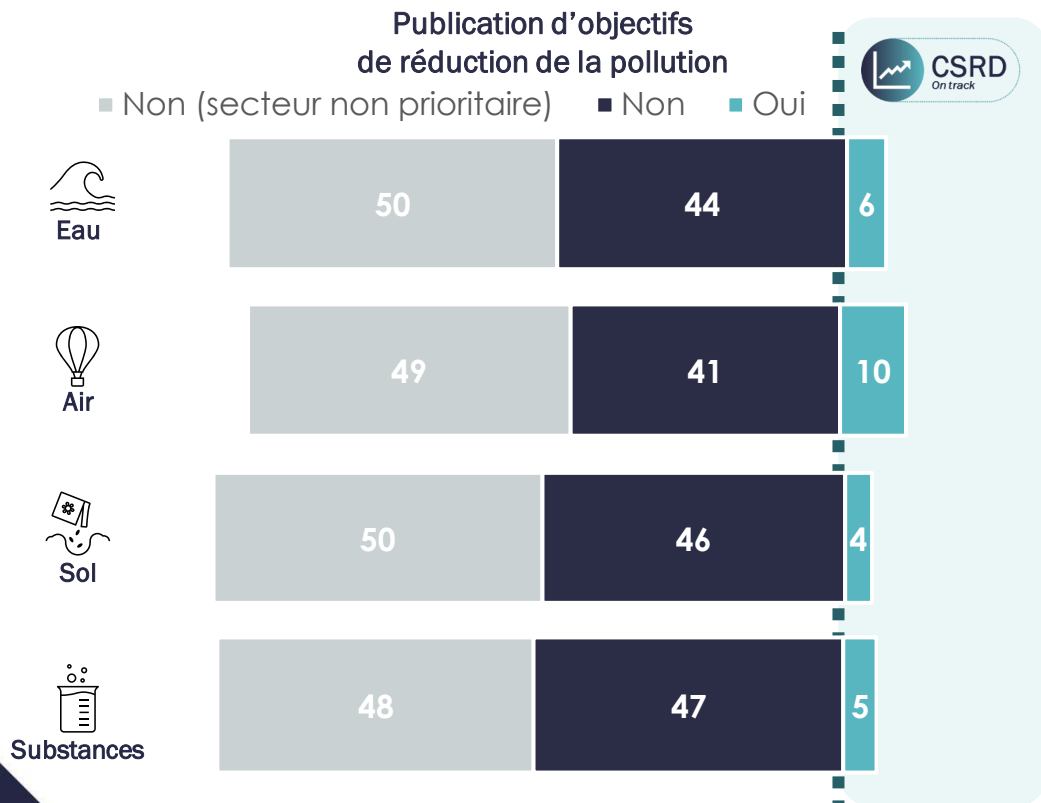
- Quantités totales de substances préoccupantes générées, utilisées, produites ou émises (t ou kg)

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances

**Liste non exhaustive

***E-PRTR = European Pollutant Release & Transfer Register

Moins de 10 entreprises détaillent ses objectifs en matière de pollution. Pour les secteurs considérés prioritaires par la TNFD, la proportion double.



- ▶ Entre 4 et 10 entreprises ont défini des objectifs clairs et structurés autour des thématiques de la pollution de l'eau, l'air, les sols ainsi que les substances.

Secteurs

- ▶ Les entreprises faisant partie des secteurs jugés prioritaires (50) par la TNFD surperforment sur la définition d'objectifs autour de la pollution:
 - ▶ Plus d'1 sur 10 publient sur l'eau
 - ▶ 1 sur 5 sur l'air
 - ▶ Environ 1 sur 10 pour les sols
 - ▶ Environ 1 sur 10 pour les substances

¹Agriculture et sylviculture (0), Construction et ingénierie (12), Pétrole et gaz (1), Production d'énergie et services publics (6), Eau et traitement des déchets, Alimentation et boissons, Papier et produits en bois, Matériaux de construction, Produits chimiques, Charbon, Mines (13), Pharmacie et biotechnologie (7), Textiles, Accessoires, chaussures et bijouterie, Tabac, et Transports (13).

Des systèmes de remontée de données doivent être définis et/ou renforcés pour préciser le niveau d'informations requis par la CSRD

Défis	Axes d'amélioration
<p>1 Mesurer et faire remonter de manière harmonisée les données locales concernant les différents polluants</p>	<p> Outils encore à déployer dans les entreprises à date</p> <p> Hors Europe (et sa réglementation REACH), ces éléments sont moins réglementés. L'homogénéisation des informations à l'échelle du Groupe permettra de faire remonter la donnée</p>
<p>2 L'ESRS E2 fait référence au total à plusieurs centaines de types de polluants dans la section <i>metriques</i>, il semble complexe pour les entreprises d'être exhaustives</p>	<p> Méthodologie propre à mettre en place pour déterminer la matérialité des polluants et prévenir d'une trop grande exhaustivité. La CSRD n'impose pas à date de méthodologie pour déterminer les seuils de matérialité par polluant, mais cela pourrait venir avec les déclinaisons sectorielles</p> <p> Mis à part les SVHC (Substances of Very High Concern), il n'y a pour le moment pas de seuils de matérialité précis pour les autres composants</p>
<p>3 Estimer au mieux les risques et impacts potentiels des microplastiques</p>	<p> Difficile quantification des risques au vu des données à date, la réalisation d'une cartographie qualitative semble être plus accessible</p>

TotalEnergies : de nombreux objectifs en matière de réduction des pollutions

Total Energies



TotalEnergies a mis en place des règles auxquelles ses filiales s'appuient pour **limiter les pollutions rejetées et les déversements accidentels.**

Après analyse, les sites exposés sont équipés de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles et des mesures techniques spécifiques en fonction des sites.

Nos objectifs environnementaux ^(a)	Dans les faits
Système de gestion de l'environnement <ul style="list-style-type: none">faire certifier au standard ISO14001 les systèmes de gestion environnementale des sites importants pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none">100% des sites importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001 en 2022
Air <ul style="list-style-type: none">diminuer de 75% les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2015 et 2030 ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt émises en 2030 (nouvel objectif)	<ul style="list-style-type: none">69% de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air, hors effet conjoncture entre 2015 et 2022
Eau <ul style="list-style-type: none">réduire le prélèvement d'eau des sites situés en zone de stress hydrique de 20% entre 2021 et 2030 (nouvel objectif)limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 30 mg/l pour les sites offshorelimiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 1 mg/l pour les sites terrestres et côtiers à horizon 2030 (nouvel objectif)	<ul style="list-style-type: none">stabilisation des prélèvements en zone de stress hydrique et lancement de projets majeurs de préservation de la ressource (objectif préservation de 9 Mm³/an)93% des sites pétroliers de la Compagnie conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 202273% des sites pétroliers de la Compagnie conformes au nouvel objectif de qualité de rejets <i>onshore</i> en 2022

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Des objectifs de réduction des pollutions de l'air, de l'eau, du sol
Objectifs quantifiés sur ces pollutions, conformément aux exigences de la CSRD
- ✓ La certification ISO 14001 de tous les sites majeurs
Tous les « sites importants » (raffinerie, chimie, centrales thermiques, sites de production...) doivent être certifiés

EDF : une démarche de publication transparente sur les pollutions

EDF

Le groupe EDF poursuit **une démarche de modernisation et d'amélioration des performances environnementales** du parc thermique, jusqu'à atteindre en Europe les meilleures techniques disponibles:

- Réduction des émissions de Nox
- Expérimentation des bioliquides (combustibles peu soufrés)
- Programme d'élimination/substitution de substance chimiques nocives



Les **+** de cette pratique :

✓ **Une stratégie de sobriété au cas par cas**

Systèmes insulaires et réduction des émissions de Nox : Choix entre optimisation des procédés de traitement des fumées ou réduction du nombre d'heures de fonctionnement

✓ **Valorisation des actions**

Les produits de substitution aux substances nocives répondent à des éco-labels (exemple: produits d'entretien) et font partie d'une stratégie R&D

ESRS E3 : la publication d'engagements sur un approvisionnement en eau responsable et une meilleure efficacité hydrique (sous réserve de matérialité)

POLITIQUES / IRODs* (DR E3-1)

L'entreprise doit indiquer si et comment ses politiques abordent les questions suivantes (soumis à matérialité) :

- **Utilisation et approvisionnement en eau plus durable** dans les opérations propres (y compris utilisation d'eau récupérée)
- **Eco-conception de produits et de services** en vue de répondre aux enjeux liés à l'eau
- Engagement à **réduire la consommation d'eau dans les zones à risque hydrique** dans ses propres opérations et **tout au long de la chaîne de valeur** (amont et aval).

PLANS D' ACTIONS (DR E3-2)

- L'engagement précise les actions et les ressources liées à la réduction de la pression sur les zones à risque hydrique, y compris les zones de stress hydrique élevé.

CIBLES (DR E3-3)

- Objectifs sur la **gestion des IROs** liés aux zones à risque pour l'eau, y compris l'amélioration de la qualité de l'eau
- **Réduction de la consommation d'eau**, notamment sur zones de stress hydrique

METRIQUES (DR E3-4)**

Les **indicateurs quantitatifs** doivent être accompagnés de toute information contextuelle nécessaire à leur bonne compréhension, telles que leur périmètre, la méthodologie et les hypothèses utilisées...

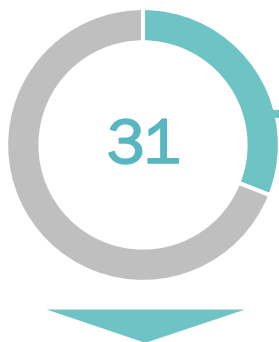
- Consommation totale d'eau en m³
- Consommation totale d'eau en m³ dans les zones à risque pour l'eau, y compris les zones à fort stress hydrique
- Eau totale stockée et évolution du stockage en m³

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances

**Liste non exhaustive

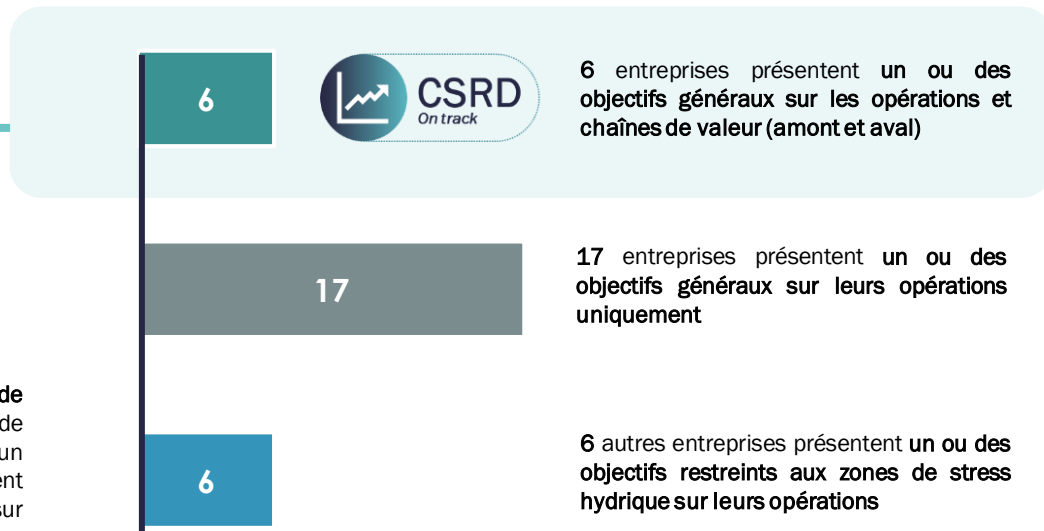
Seules 6 entreprises s'engagent à réduire la consommation d'eau dans les zones à risque hydrique dans leurs propres opérations et chaîne de valeur

Publication d'objectifs de réduction de consommation d'eau





Tandis que **31** entreprises du panel publient des **objectifs de réduction de consommation d'eau**, le niveau de détail et de maturité de publication et d'alignement à la CSRD varie d'un acteur à l'autre. Rares sont les entreprises qui présentent des ambitions de réduction de consommation d'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Périmètre des objectifs



N/A pour 2 entreprises du panel

La CSRD impose une vision de la consommation d'eau à 360 ° sur la chaîne de valeur, ce qui relève d'un challenge important tant le sujet a été peu abordé jusqu'à présent

Défis	Axes d'amélioration
1 Elargir la visibilité sur la consommation d'eau de la chaîne de valeur et leur localisation dans les zones à risque hydrique	 Etendre le reporting aux fournisseurs : périmètre à déployer pour la récupération des consommations d'eau et suivi des progrès
	 Les fournisseurs devront travailler sur les méthodes de calcul de la part précise de la consommation d'eau de chacun de leurs clients
2 Replacer le sujet de la préservation des ressources en eau au cœur de leur stratégie RSE, à l'aune de risques grandissants de rupture d'approvisionnement, critique pour les opérations. Jusqu'à l'année dernière le sujet était souvent absent des priorités ESG des entreprises.	 L'analyse des impacts, risques, opportunités et dépendances liés à la consommation d'eau se fera grâce à des outils et connaissances techniques spécifiques
	 Processus et outils de récupération des données de stockage et consommation d'eau à rendre plus robustes dans les pays où la réglementation est moins stricte qu'au sein de l'Union européenne
	 Plans d'actions à déployer au sein des entités concernées et à mettre en place grâce à la mobilisation de ressources humaines et financières

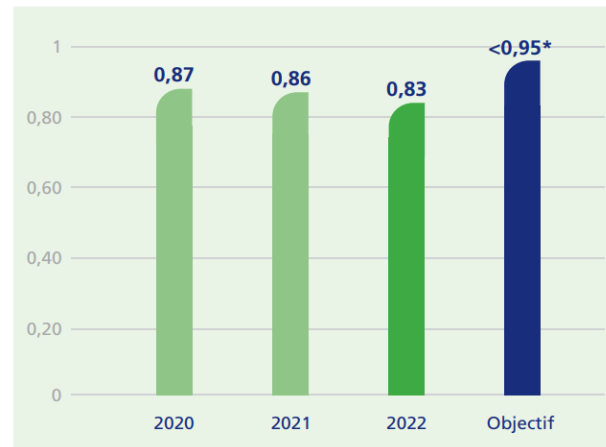
EDF : une gestion de l'eau ubiquiste

EDF

EDF travaille sur plusieurs leviers pour optimiser son utilisation d'eau et réduire la pression sur les milieux:

- Réduction de sa consommation d'eau
 - Réutilisation et/ou recyclage
- Utilisation des procédés de dessalement d'eau de mer

Intensité Eau (en l/kWh) ✓



* En moyenne sur les 5 dernières années

✓ indicateur 2022 ayant fait l'objet d'une vérification en assurance raisonnable par Deloitte & Associés.

Les + de cette pratique :

- ✓ **Un indicateur simple de suivi**
L'intensité de l'eau est la consommation spécifique d'eau évaporée par kWh d'électricité produite
- ✓ **Une réduction sur tous les fronts**
Systèmes limitant le prélèvement d'eau: aéroréfrigérant sec, nettoyage à sec des panneaux photovoltaïques...
- ✓ **Réutilisation et recyclage de l'eau**
Récupération d'eau de pluie, recyclage des eaux usées et pluviales, réutilisation de l'eau dans le circuit de refroidissement

Vinci : une gestion des risques pour préserver l'eau

Vinci

La gestion de ce risque est couverte par l'**identification des zones à risque dans les projets** et l'**adaptation des procédés et des méthodes de construction et d'exploitation** (pour Vinci Autoroutes)

En parallèle, la division « autoroutes » du Groupe travaille sur l'**optimisation des consommations d'eau** et le développement de **solutions de réutilisation**.



Préserver les milieux naturels

- 10 % de réduction de la consommation d'eau d'ici 2030 (par rapport à 2018).
- Plan de renaturation.
- Objectif « zéro phyto » (zéro produit phytosanitaire) en 2030.

- Diviser par deux la consommation d'eau par unité de trafic d'ici 2030.
- Objectif « zéro phyto » en 2025.

Actions mises en œuvre	
Suivre et réduire les consommations	<ul style="list-style-type: none">- Fiabiliser les données, consommations et prélèvements d'eau.- Diffuser les référentiels de bonnes pratiques par activité.- Développer des solutions de recyclage/réduction des consommations.

Objectif 2030 de VINCI Concessions : diviser par deux les quantités d'eau consommée par unité de trafic.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Localisation des zones à risque
- ✓ Un suivi chiffré des consommations prélevées directement des milieux naturels
2022: 360 848 m³ d'eau forée et prélevée directement dans les milieux naturels (VINCI Autoroutes)
- ✓ Un périmètre de reporting représentatif
Le reporting concernant l'eau achetée couvre 99 % des activités du Groupe (périmètre de consommation d'eau à 16 %: maintien des efforts)

Imerys : la mise en place d'une comptabilité hydrique

Imerys

Imerys a fixé des normes internes de gestion de l'eau pour ses sites, visant à évaluer leur utilisation actuelle de l'eau, à effectuer un bilan hydrique, une comptabilité hydrique, une évaluation des risques et une planification d'actions.

L'objectif est que tous les principaux sites du Groupe (prélèvements > 1M m3 ou en zone de stress hydrique) se conforment à ces normes d'ici 2025.

De plus, certains sites d'Imerys ont déjà mis en œuvre des projets d'économie d'eau dans le cadre du programme d'amélioration continue du Groupe.



PRÉLÈVEMENTS D'EAU DU GROUPE			
	2022	2022 (activités abandonnées)	2021 ⁽¹⁾
Total des prélèvements d'eau (en millions de mètres cubes)	68,13	0,64	56,97
Total des prélèvements d'eau opérationnels (en millions de mètres cubes)	45,32	0,32	
Eau prélevée dans les eaux souterraines	40 %	40 %	45 %
Eau provenant de fournisseurs	8 %	27 %	7 %
Eau prélevée dans les eaux de surface	36 %	33 %	43 %
Eau provenant d'autres sources ⁽²⁾	16 %	0 %	5 %
Prélèvements d'eau/chiffre d'affaires (litres/€)	15,91	0,65	15,55

RECYCLAGE DE L'EAU PAR LE GROUPE			
	2022	2022 (activités abandonnées)	2021 ⁽¹⁾
Volume total d'eau recyclée ⁽¹⁾ (en millions de mètres cubes)	40,39	0,04	37,81
Nombre de sites déclarant procéder au recyclage de l'eau	54	7	60
Taux d'eau recyclée ⁽²⁾	0,47	0,11	0,40

Les de cette pratique :

- ✓ **Un alignement avec les exigences de la CSRD**
L'analyse des impacts et dépendances et la planification des actions pertinentes sont menées à partir du reporting des prélèvements
- ✓ **Une comptabilité hydrique à l'échelle de chaque site**
Les exigences les plus strictes sont appliquées pour chacun des principaux sites
- ✓ **L'anticipation des risques liés à l'eau**
75 sites ont été identifiés comme étant à haut ou très haut risque de stress hydrique

Michelin : un objectif « zéro impact » sur la disponibilité en eau pour les collectivités locales

Michelin

Le Groupe vise à avoir un impact réduit sur la disponibilité de l'eau pour les collectivités locales d'ici 2050. D'ici 2030, leur objectif est de réduire de 33 % les prélèvements d'eau par rapport à 2019, en utilisant la démarche Lean Eau mise en place en 2022.

Cette approche, basée sur le modèle DMAIC (Définir, Mesurer, Analyser, Implémenter et Contrôler), identifie les outils et méthodes nécessaires pour progresser sur les sites industriels. Un plan sur 3 ans a été élaboré pour finaliser ces outils et méthodes.

NOS AMBITIONS

L'ambition du Groupe à l'horizon 2050, est d'avoir zéro impact sur la disponibilité de l'eau pour les collectivités locales.

Le Groupe est conscient de la rareté de la ressource vitale que constitue l'eau et poursuit sa stratégie de réduction des prélèvements. En 2030, l'objectif du Groupe est de réduire, par rapport à 2019, de 33 % les prélèvements d'eau pondérés du coefficient de stress hydrique propre à chaque site (indicateur : coefficient de stress hydrique * m³ par tonne de produit semi-finis + finis).

L'atteinte de l'objectif 2030 repose sur le déploiement de leviers visant à :



- réduire et éliminer les fuites ;
- réduire la consommation de vapeur ;
- réduire les phénomènes d'évaporation ;
- utiliser des systèmes économes en eau ;
- mesurer et mettre sous contrôle les postes de consommation d'eau ;
- sensibiliser les personnes aux enjeux de l'eau.



- optimiser le recyclage et/ou la réutilisation ;

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Application d'un « Lean management » de l'eau
Démarche DMAIC : Définir, Mesurer, Analyser, Implémenter et Contrôler
- ✓ Des démarches à l'échelle du groupe et de chaque site
Depuis 2017, un réseau d'experts Groupe se réunit trimestriellement pour identifier les bonnes pratiques et synergies, et depuis 2021, chaque site a élaboré sa propre roadmap eau

ESRS E4 : émergence du reporting en matière de biodiversité en lien avec les initiatives comme la COP15, le SBTN ou bien encore la TNFD

POLITIQUES / IRODs* (DR E4-1 et E4-2)



- Indiquer l'alignement potentiel avec des **cadres et standards internationaux** (TNFD, SBTN, etc.)
- Identifier et évaluer les IRODs sur la biodiversité et les écosystèmes sur sites et chaîne de valeur (sur sites à proximité de zones sensibles)
- Décrire les **politiques de protection des sites situés à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles**; les politiques de durabilité concernant les **terres, l'agriculture, les océans** et de **lutte contre la déforestation**
- Publier un **plan de transition biodiversité** assurant la compatibilité du modèle d'affaires et de la stratégie avec les limites planétaires et la stratégie de l'UE en matière de biodiversité

PLANS D' ACTIONS (DR E4-3)



- Communiquer **les actions dédiées à la biodiversité et aux écosystèmes avec leurs ressources associées** (CapEx, OpEx, et KPIs précisés par l'UE)
- Préciser comment les **connaissances locales et les solutions fondées sur la nature** sont intégrées dans les actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances

**Liste non exhaustive

CIBLES (DR E4-4)



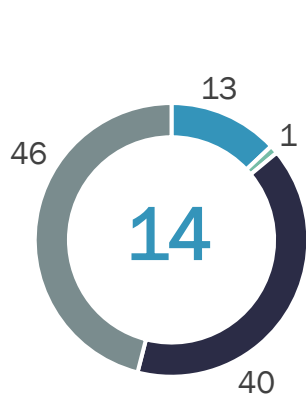
- Les objectifs sont assortis de dates et de jalons intégrant les seuils écologiques et la répartition des impacts, et s'appuyant sur des cadres et politiques internationaux
- Prise en compte nécessaire de la hiérarchie d'atténuation (éviter, minimiser, réhabiliter et restaurer, compenser)
- Tenir compte des besoins de consultation des communautés locales et autochtones

METRIQUES (DR E4-5)**



- Nombre et surfaces des sites à proximité de zones sensibles*
- Evaluation de l'utilisation des terres sur la base d'une ACV*
- KPIs sur les opérations propres concernant l'utilisation des écosystèmes, les espèces exotiques envahissantes et leurs états respectifs*
- Poids des matières premières provenant d'une zone sensible et ampleur de la dépendance à l'égard de la biodiversité*

De nombreuses entreprises mentionnent la biodiversité comme un enjeu clé, peu intègrent d'éléments d'analyse précis



- Oui, nb sites situés près des zones sensibles sur ses opérations directes
- Oui, nb sites situés près des zones sensibles sur ses opérations directes et sur sa chaîne de valeur
- Non (secteur prioritaire TNFD)

- Non (secteur non-prioritaire TNFD)

- ▶ A date, seules **14 entreprises** du panel déclarent le nombre de sites de production localisés dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité.
- ▶ Cet exercice apparaît comme une première étape d'identification de potentiels risques sur la biodiversité, la continuité de cet exercice serait la constitution d'un plan de transition biodiversité.

Secteurs considérés prioritaires (TNFD)

- ▶ Des secteurs prioritaires ont été déterminés dans la TNFD* en termes de potentiel impact relatif à leurs activités sur la biodiversité, les écosystèmes et l'environnement : Agriculture et sylviculture, Construction et ingénierie, Pétrole et gaz - en amont et en aval, Production d'énergie et services publics, Eau et traitement des déchets, Alimentation et boissons, Papier et produits en bois, Matériaux de construction, Produits chimiques, Charbon, Mines, Pétrole et gaz - en amont et services, Pharmacie et biotechnologie, Textiles, Accessoires, chaussures et bijouterie, Tabac, et Transports.
- ▶ Au sein des secteurs prioritaires, la proposition est logiquement plus importante : **11 entreprises parmi 40 (28 %)**.

*Secteurs prioritaires issus du « TNFD framework summary executive v.0.2 »

Les compétences techniques liées à la biodiversité se renforcent au sein de certaines entreprises: cet investissement doit perdurer



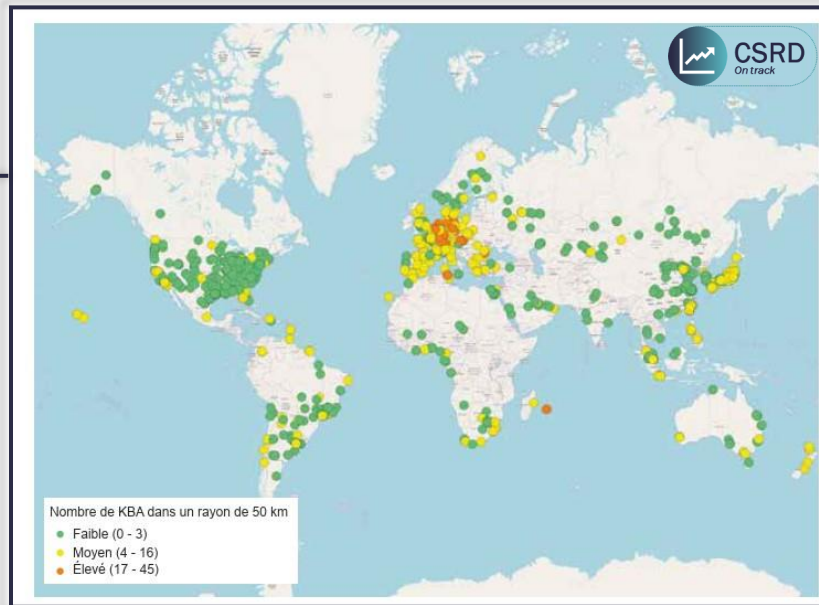
Défis	Challenges identifiés
<p>1 Systématiser la réalisation d'identification des sites et projets sur des zones sensibles (opérations directes et chaînes de valeur)</p>	<p> Connaissance limitée des outils IBAT ou Star afin de réaliser l'identification</p> <p> Compétences d'analyse de données biodiversité à créer en interne</p>
<p>2 Mieux exploiter les données de localisation afin qu'elles soient mises à profit en termes de priorisation des actions à mener et d'adaptation aux contraintes locales pour la biodiversité</p>	<p> Améliorer la gouvernance dédiée à la donnée et la mise en lien avec la gestion des projets impactant la biodiversité</p> <p> Généraliser l'appropriation de cadres de références comme ENCORE, GBS ou Globio</p>
<p>3 Préciser la description du processus d'évaluation des IRODs dans les opérations directes et la chaîne de valeur</p>	<p> Développer les connaissances de l'impact et des risques de dégradation de la biodiversité pour l'activité de l'entreprise</p> <p> Utiliser plus régulièrement la dimension géographique de ces cadres afin d'évaluer les risques et dépendances les plus matériels</p>

Air Liquide : publication de cartographie d'identification de zones les plus sensibles pour la biodiversité

Air Liquide

Air Liquide a procédé en 2021 à une analyse spatiale de ses sites afin d'identifier ceux situés à proximité des KBA (Key Biodiversity Areas, base de données mise à disposition sur iBAT).

Les KBA correspondent à des zones identifiées selon des critères précis comme contribuant de façon significative au maintien de la biodiversité au sein des différents écosystèmes.



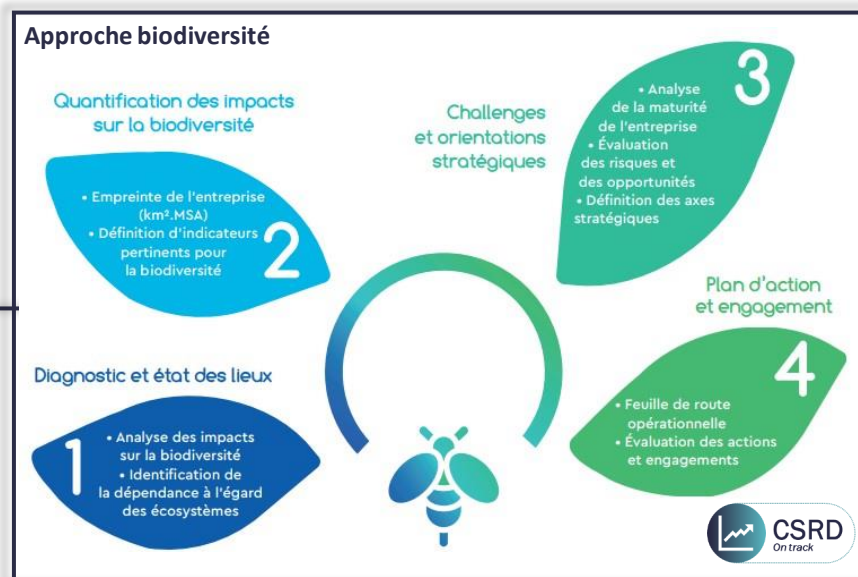
Les **+** de cette pratique :

- ✓ **La publication d'une carte avec résultats de l'analyse spatiale**
Identification et priorisation des sites selon le nombre de KBA à proximité des sites avec 13% des sites avec plus de 9 KBA à proximité
- ✓ **Prendre en compte l'aire d'influence des sites**
Après une première analyse avec un rayon de 50km, Air Liquide réitérera l'analyse en adaptant ce rayon selon les types de site
- ✓ **Un engagement sur la récurrence de l'exercice**
« Air Liquide reconduira régulièrement cette cartographie »

Plastic Omnium : une approche structurée et globale en matière d'impact sur la biodiversité

Plastic Omnium

En 2022, Plastic Omnium a mis en place une démarche structurée en réalisant un **état des lieux holistique des interactions de Plastic Omnium avec la biodiversité et en quantifiant les dépendances et l'empreinte biodiversité du Groupe**. Ces analyses ont permis l'identification des risques et opportunités liés à la biodiversité, et la mise en place d'orientations stratégiques et plan d'action. Afin d'estimer ses impacts, Plastic Omnium a réalisé un inventaire des sites implantés dans des zones protégées selon la base de données KBA (Key Biodiversity Areas) ainsi que le calcul **d'une empreinte biodiversité, en modélisant l'impact des différentes pression (pollution, eau...) sur la biodiversité avec l'indicateur MSA.km2.**




Les **+** de cette pratique :

- ✓ **La mise en avant des actions de l'étude**
En 2022, Plastic Omnium a notamment identifié des sites implantés dans des zones protégées et a calculé son empreinte biodiversité
- ✓ **Un engagement sur le suivi de l'exercice**
Un calcul d'indicateur sur l'ensemble des données environnementales permettant de suivre l'impact de leur démarche sur la biodiversité
- ✓ **Une approche intégrant partiellement la démarche LEAP**
Permettant ainsi de répondre au mieux aux recommandations de la TNFD

Veolia : vers un engagement renforcé en faveur de la biodiversité dans les sites sensibles

Veolia

Dans le cadre de sa démarche de performance plurielle 2020-2023, Veolia a choisi de suivre le déploiement de plans d'action visant à améliorer l'empreinte sur les milieux et la biodiversité des sites dits « sensibles », c'est-à-dire ceux présentant a priori les enjeux les plus importants en matière de protection de milieux et de la biodiversité.



Amélioration de l'empreinte environnementale de nos activités et de celles de nos clients

	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2023
Part des sites à fort enjeu biodiversité ayant réalisé un diagnostic et déployé un plan d'action (pro forma 2015-2020)	61 %	72 %	73 %	plan finalisé	plan finalisé	/
Taux d'avancement des plans d'action visant à améliorer l'empreinte milieux et biodiversité des sites sensibles (pro forma 2019-2022)	-	-	2 %	30 %	66 %	75 %
Nombre de sites ⁽¹⁾ ayant mis en place une gestion et/ou un aménagement écologique ⁽²⁾	181	230	237	265	387	/
% de sites ⁽¹⁾ de plus de 1 ha d'espaces verts ayant mis en place la gestion écologique (pro forma 2019-2022)	-	18 %	23 %	36 %	53 %	75 %
% des sites ⁽¹⁾ au « zéro » produits phytosanitaires (pro forma 2019-2022)	-	16 %	20 %	39 %	59 %	75 %

(1) Périmètre de reporting : activité Déchets (ensemble des sites) ; activité Eau (usines d'assainissement de plus de 100 000 équivalent habitants et usines d'eau potable de plus de 60 000 m³/jour) ; activité Énergie (installations de production d'énergie vendant plus de 100 GWh/an).
(2) À partir de 2021, selon la charte de gestion écologique du Groupe.

L'objectif fixé à horizon 2023, visant à améliorer l'empreinte milieux et la biodiversité sur les sites sensibles, s'inscrit dans la continuité de l'objectif 2020 du Plan environnement précédent qui portait sur la réalisation de diagnostics biodiversité sur les sites à enjeu. En 2020, la

Les  de cette pratique :

- ✓ **Une analyse multicritère**
Identification des sites au regard de plusieurs critères: les enjeux liés au contexte de sensibilité, de potentialité du site et à l'activité du site
- ✓ **Un engagement sur le suivi de l'exercice**
Veolia engage les sites qu'elle exploite à mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses pour la biodiversité: « zéro » utilisation de produit phytosanitaire, mise en place d'une gestion écologique (sous conditions)
- ✓ **Un suivi chiffré**
123 sites sensibles identifiés en 2019 à la suite de l'évaluation au regard de ces enjeux des 1453 principaux sites gérés par le Groupe

Eramet : un objectif sur la réhabilitation des milieux naturels

Eramet

Une maîtrise des risques pour la biodiversité formulée autour de trois axes :

1. Mieux connaître et comprendre la biodiversité et ses fonctionnalités
2. Appliquer la séquence d'atténuation « Éviter, Réduire, Réhabiliter, Compenser »
3. Sensibiliser, échanger et partager.

Eramet a pris un engagement chiffré de hausser le rythme de la réhabilitation minière pratiquée sur ses sites, **opération clé pour limiter l'impact sur la biodiversité.**



Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Une analyse localisée**
Les principes édictés sont à décliner sur les sites de manière proportionnée aux enjeux locaux
- ✓ **Un engagement chiffré**
Un ratio surface réhabilitée/surfaces défrichées ≥ 1 depuis 2020
- ✓ **Réhabiliter: un terme polyvalent**
Travaux de végétalisation, travaux de restauration de rivière, mise en place d'une surveillance de la faune, R&D pour la préservation d'espèces...

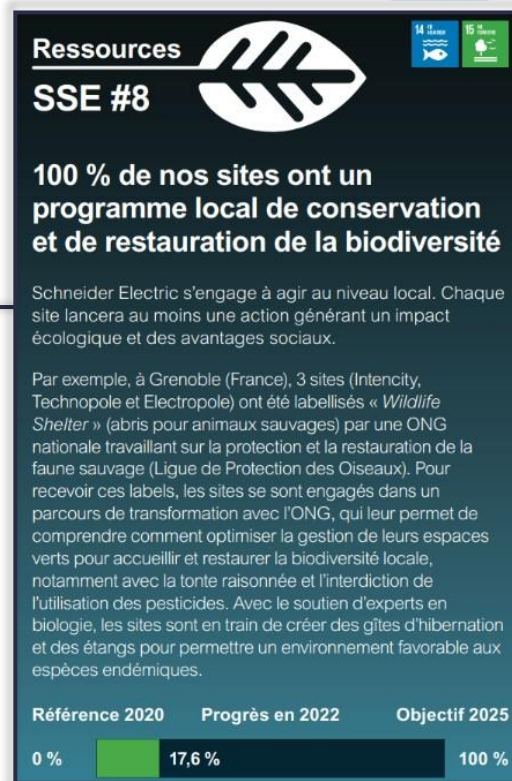
Schneider Electric : de l'étude à l'action locale



Schneider Electric

Le Groupe a effectué une **évaluation multisite avec l'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité (IBAT)**, développé dans le cadre d'un partenariat entre Bird Life International, Conservation International, l'IUCN et l'UNEP WCMC. L'objectif est de mettre en place un **programme local de conservation et de restauration de la biodiversité sur 100% des sites d'ici 2025**.

Pour atteindre cet objectif, les sites doivent mettre en place **au moins une action locale ayant un impact écologique** bénéfique significatif, une structure de gouvernance et l'implication des partenaires des sites.



Les **+** de cette pratique :

- ✓ La mise en avant des conclusions de l'étude
21 % de ses sites se trouvent à proximité d'une zone protégée telle que définie par l'IUCN
- ✓ L'élaboration d'un plan d'action
Actions locales ayant un impact significatif
- ✓ La mise en place d'un objectif chiffré
« 100 % de nos sites ont un programme local de conservation et de restauration de la biodiversité » horizon 2025

Decathlon : la création d'un indicateur pédagogique

Decathlon

Pour évaluer la biodiversité, l'un des indicateurs utilisés s'exprime en MSA.km². Celui-ci rend compte de l'abondance moyenne des espèces animales et végétales. Decathlon a sélectionné l'outil **Global Biodiversity Score® (GBS)**, porté par CDC Biodiversité dans l'attente d'un standard international pour la mesure d'empreinte de biodiversité.

Afin de permettre une communication pédagogique de ses résultats, et pour pouvoir **suivre l'évolution des impacts, prioriser des actions à mener et d'adaptation aux contraintes locales pour la biodiversité**, Decathlon propose de parler "d'équivalent par kilomètre carré artificialisé", en s'appuyant sur la conversion suivante :
1 MSA.km² = 1 éq. Km² artificialisé.



CHIFFRES CLÉS
Au 31/12/2022



65,5 éq.km² artificialisés - Impacts annuels⁷⁸ sur la biodiversité terrestre exercés par les activités de Decathlon

(65,5 éq.km² artificialisés en 2021⁷⁹)

8 672 éq.km² artificialisés - Impacts cumulés sur la biodiversité terrestre exercés par les activités de Decathlon depuis sa création

(8 606 éq.km² artificialisés en 2021)

1,6 éq.km² artificialisés - Impacts annuels sur la biodiversité aquatique exercés par les activités de Decathlon

(1,6 éq.km² artificialisés en 2021)

429 éq.km² artificialisés - Impacts cumulés sur la biodiversité aquatique exercés par les activités de Decathlon depuis sa création

(427 éq.km² artificialisés en 2021)

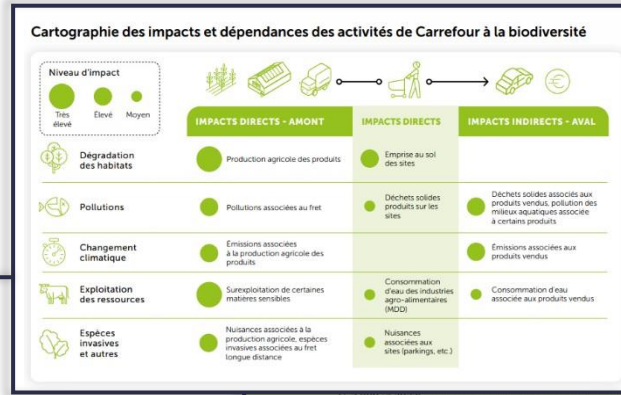
Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Le suivi des impacts, y compris sur la chaîne de valeur amont**
"La méthodologie de calcul permet d'obtenir un résultat mesurable, et donc d'élaborer des scénarios d'amélioration en conséquence"
- ✓ **La transparence méthodologique**
Intègre l'ensemble des activités de Decathlon sur les scopes 1, 2 et 3
- ✓ **La pédagogie de l'indicateur**

Carrefour : une analyse sur toute la chaîne de valeur

Carrefour

Le Groupe Carrefour a lancé en 2022 le programme d'engagement SBTN, qui a permis à Carrefour de réaliser une première cartographie de ses impacts à la biodiversité en fonction de ses activités. Cette cartographie, qui s'étend à toute la chaîne de valeur, a permis de réaliser des zooms sur certaines commodités qui impactent plus la biodiversité que d'autres, et devra, à terme, servir de base pour déterminer un plan d'actions basé sur des objectifs scientifiques.



	ÉCHÉANCE
Agriculture biologique	2025
Marché agro-écologique	2025
Produits alimentaires durables	2026
Produits alimentaires biosourcés (à partir de 7 000 en bio)	2026
Assurer le maintien de la biodiversité pour les matières premières sensibles	100% des matières premières sensibles sont couvertes par un plan de réduction des risques en 2025 Pour les objectifs par matières premières, se référer à la section 2.1.2.3 Assurer le maintien de la biodiversité pour l'approvisionnement responsables en matières premières 100% de la viande bovine brésilienne est zéro déforestation pour les marques Carrefour d'ici 2026, et pour les autres marques d'ici 2030.
Limiter l'impact environnemental de nos sites	Valoriser 100% des déchets issus des magasins d'ici 2025 Réduire de 50% le gaspillage alimentaire issu des magasins d'ici 2025 (par rapport à 2016) 100% des nouvelles constructions de plus de 2 000 m² sont certifiées BREEAM, et des expansions sont certifiées BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), 75 % des centres commerciaux existants sont certifiés BREEAM In-Use 100% de certifications BREEAM In-Use sur les sites d'exploitation à horizon 2025
Gestion de l'eau	Réduire les consommations d'eau par mètre carré de surface de vente
Développer l'éco-conception et l'économie circulaire des emballages (plastique)	100 % d'emballages de marque propre réutilisables, recyclables ou compostables en 2025 20 000 tonnes d'emballages économisés dont 15 000 tonnes d'emballages plastiques d'ici 2025 (en cumulé depuis 2017) 30 % d'intégration de plastique recyclé dans les emballages d'ici 2025 1 000 solutions d'emballages réutilisables disponibles en magasin 500 magasins équipés d'un système de réemploi d'emballages d'ici 2025 150 M € de ventes en vrac et consigné d'ici 2026 (soit 5x plus qu'en 2022) 50 nouvelles expériences "Vrac"

Les + de cette pratique :

- ✓ La prise en compte des impacts sur toute la chaîne de valeur
"L'essentiel de ces impacts a lieu en amont ou en aval des opérations directes de Carrefour"
- ✓ L'élargissement progressif du périmètre de l'étude pour certains indicateurs
Ajout en 2022 d'un indicateur : Taux de pénétration des filières engagées dans une démarche agro écologique au sein des Filières Qualité Carrefour, mesuré en France en 2022 et étendu au reste des pays dès 2023
- ✓ L'étude des risques et opportunités
Dépendances et impacts sur la nature, tout au long de la chaîne de valeur et selon le niveau de risque associé

L'ESRS E5 considère les ressources autour de 3 états : les flux entrants, sortants et la gestion des déchets

POLITIQUES / IRODs* (DR E5-1)

- La **transition vers l'abandon de ressources vierges** (et sur l'épuisement de leurs stocks) et les risques d'un scénario « business as usual »
- **L'utilisation accrue de ressources secondaires** (recyclées)
- **L'approvisionnement durable** des ressources renouvelables
- La catégorisation d'opportunités pour l'entreprise autour de l'efficacité des ressources, des nouveaux modèles de consommation, de la résilience du modèle économique et aux conséquences pour la réputation de l'entreprise.

PLANS D' ACTIONS (DR E5-2)

- Améliorer l'efficacité des ressources
- Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés.
- Adopter une conception circulaire autour des 6R**
- Prendre des mesures pour prévenir les déchets dans toute la chaîne de valeur.
- Optimiser la gestion des déchets

CIBLES (DR E5-3)

- Tendre vers l'utilisation de ressources circulaires
- Sourcing et utilisation responsable des renouvelables
- Gestion des déchets
- Minimisation des matières premières vierges
- Mise en place de conceptions de produits inscrits dans l'économie circulaire (EC)

METRIQUES (DR E5-4 et E5-5)***

Flux entrants matériels :

- Poids des produits et matériaux utilisés
- Poids et % des **matières premières renouvelables** provenant de sources **régénératives** ou **réutilisées** ou **recyclées** utilisées pour fabriquer les produits

Flux sortants matériels :

- Poids et % des produits conçus selon les principes de l'EC (durée de vie, réparabilité, contenu en recyclé, etc.)

Gestion des déchets :

- Quantité de déchets générés (par voie de traitement dangereux / non dangereux)
- Quantité de déchets valorisés

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances


** Rethink, Refuse, Reduce, Reuse, Recycle, Repair

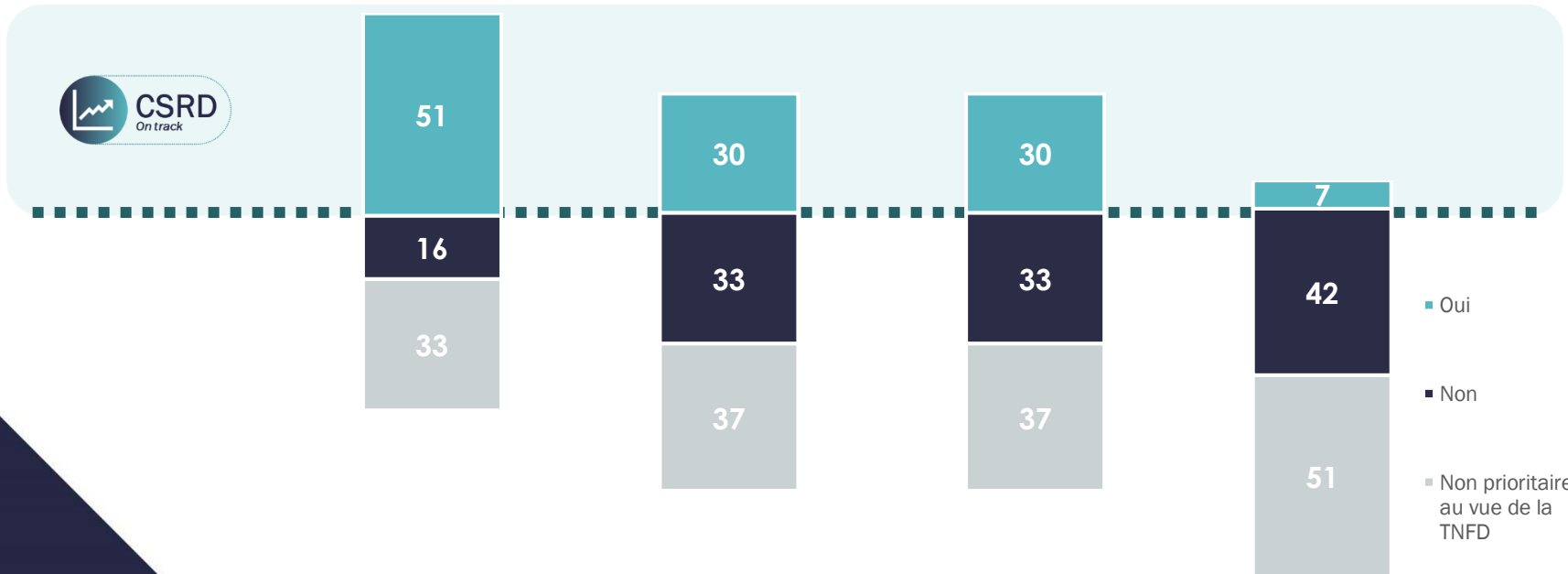
***Liste non exhaustive

Indépendamment du niveau de maturité des entreprises, cette norme exigera une réflexion profonde sur leurs chaînes de valeur et les objectifs concomitants à définir

Entreprises publiant des objectifs relatifs à l'utilisation des ressources

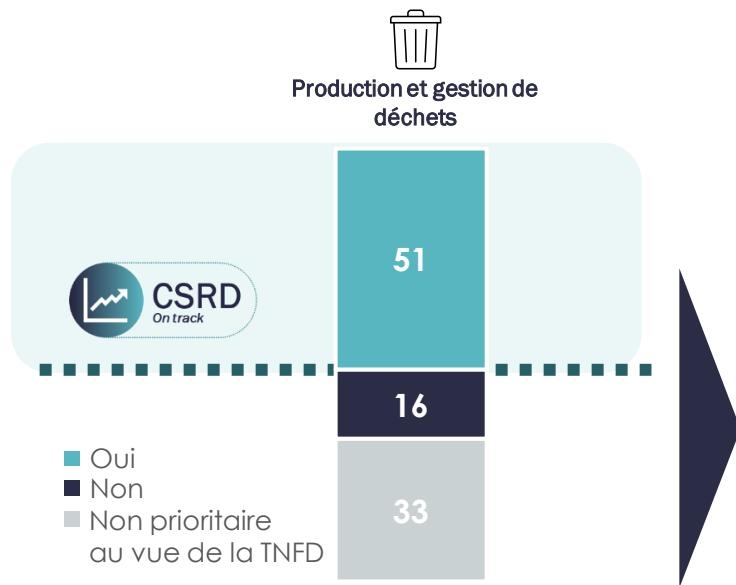


-  Production et gestion de déchets
-  Achats de matières/produits recyclés ou bio-sourcés
-  Circularité des produits et packaging
-  Réduction d'utilisation de matières premières vierges



- Oui
- Non
- Non prioritaire au vue de la TNFD

De nombreux objectifs définis dans les publications autour de la gestion des déchets issus de contraintes réglementaires existantes

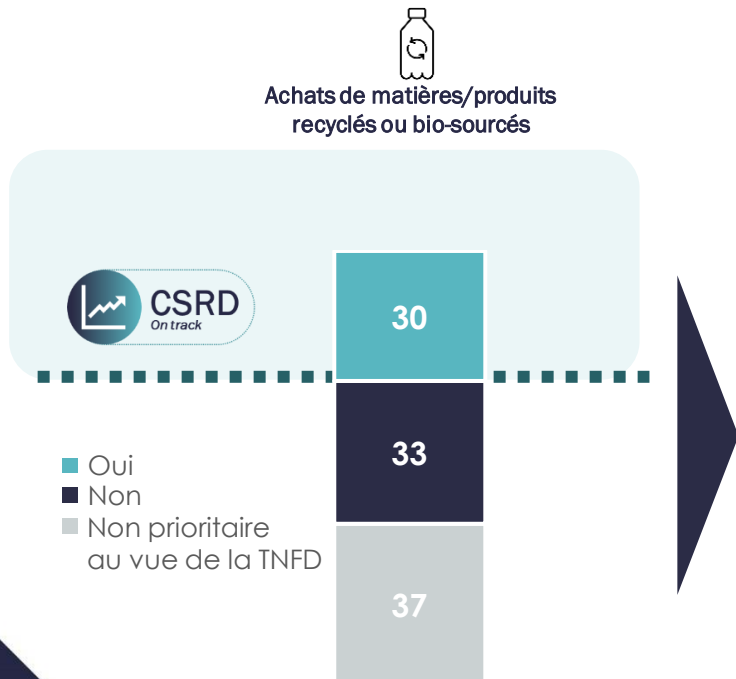


- ▶ Le volet déchets de la norme E5-6 fait référence à la **Global Reporting Initiative Waste** déjà existante et **complète des réglementations auxquelles sont déjà soumises les entreprises.**
- ▶ Ainsi, les publications sont déjà fournies en matière de communication d'informations sur les déchets. **Plus de la moitié des entreprises (51 sur 100) publie déjà des objectifs clairs concernant cette thématique.** Néanmoins, la CSRD va demander plus de précisions concernant les indicateurs, nécessitant d'affiner ces objectifs.

Secteurs

- ▶ Les secteurs de la Santé, l'Industrie, l'Aéronautique et la Défense, le Transport et l'Automobile surperforment avec 75% (25 sur 33) des publications indiquant des objectifs structurés autour de la gestion des déchets.

Un tiers des publications intègrent une formalisation d'objectifs sur les ressources recyclées ou bio-sourcées



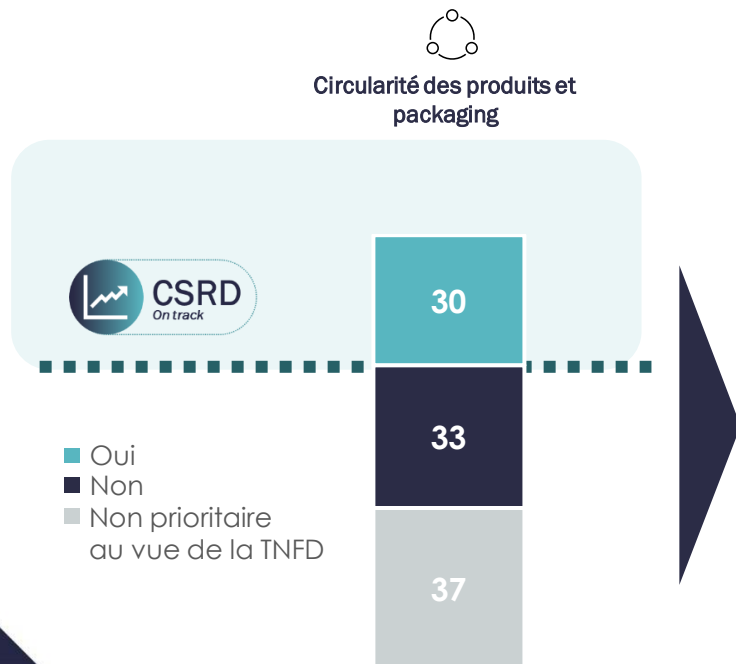
- ▶ L'ESRS E4 s'appuie sur le cadre proposé par la **Circular Economy Action Plan**¹, afin de venir préciser les définitions de « recyclé » et « bio-sourcé » spécifiques à chaque secteur et matière.
- ▶ Ainsi, **30 entreprises** du panel indiquent dans leur DPEF avoir des objectifs concernant l'achat de matières/produits recyclés ou bio-sourcés.

Secteurs

- ▶ Particulièrement mobilisés sur le sujet, les secteurs de **l'Automobile, l'Industrie ainsi que de la Grande consommation et distribution** apparaissent comme particulièrement matures avec plus de **57% des entreprises reportant des objectifs sur ce thème.**

¹ Texte de la CEAP : https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar9903b325-6388-11ea-b735-010a75ed71a1.0017.02/DOC_1&format=PDF

Moins d'un tiers des publications formalisent des objectifs concrets en matière de circularité



- ▶ Le terme «circularité» tel que décrit dans la CSRD regroupe des **initiatives dont la finalité est de maximiser et de maintenir la valeur des ressources, produits et matériaux** en créant un système qui permet la durabilité, l'utilisation optimale ou la réutilisation, la remise à neuf, la refabrication, le recyclage.
- ▶ En accord avec ce terme, **30 entreprises** de l'échantillon ont formalisé **des objectifs autour de la circularité des produits et de leurs packagings**.

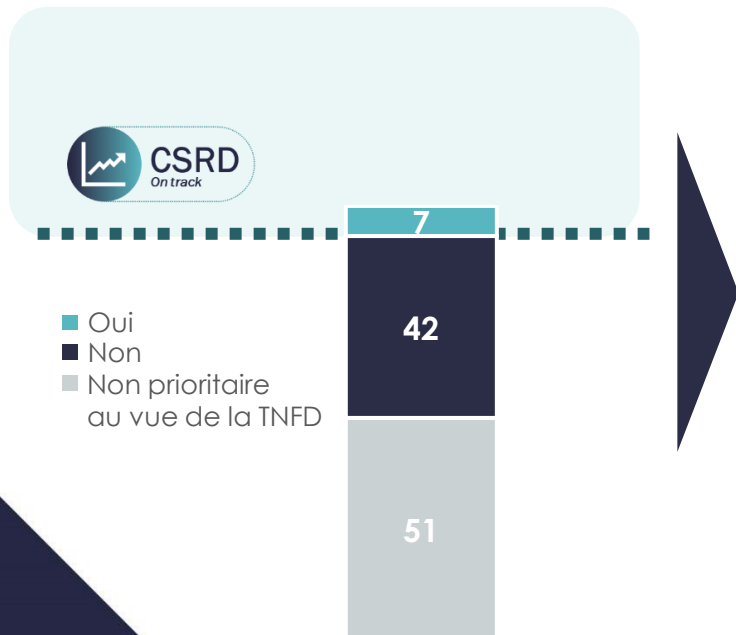
Secteurs

- ▶ **La Grande consommation et distribution** était de loin l'activité la plus représentative de cet échantillon avec **10 des 14 entreprises** analysées comme ayant défini des objectifs clairs sur ce thème.

Des publications qui intègrent encore trop peu des objectifs sur les matières premières vierges



Réduction d'utilisation de matières premières vierges











- ▶ **Corrélés fortement à l'ESRS 4 (Biodiversité)**, les objectifs autour de l'utilisation de matières premières vierges, devront considérer les risques d'impacts sur la perte de la biodiversité lors de leurs publications sur ce thème.
- ▶ Thématique encore à ces balbutiements, cette analyse a constaté que les **entreprises du panel n'étaient encore pas matures concernant ce sujet**. Expliqué potentiellement par un manque de moyens investis par les entreprises en faveur d'une remontée d'information fiable, cette section devra mieux être adressée dans les prochaines années.

Secteurs

- ▶ L'Industrie ainsi que la Grande consommation et distribution semblent avoir néanmoins pris largement des engagements avec **60 % des entreprises de ces secteurs ayant des objectifs définis en matière de l'utilisation de matières premières vierges**.

Identifier des systèmes de reporting appropriés, envisager des ajustements de processus, et assurer une vérification indépendante des données sur toute la chaîne de valeur

Défis	Axes d'amélioration
1 Matières premières et produits : communiquer sur des données sensibles que les entreprises ne divulguent pas pour le moment (eg. packaging, matières vierges, produits intermédiaires)	 Extractions complexes des bases de données existantes auprès des achats et zones de production (e.g. SAP), création potentielle de ces bases pour les entreprises moins matures
	 Cartographies des matières premières utilisées trop peu détaillées avec typologies (types de résines, part de recyclé dans un compound, ...) et origines imprécises (zone de culture pour les matières renouvelables)
	 Informations et traçabilité sur l'origine et le caractère durable de la production de matières renouvelables à sourcer
	 Décloisonnement des différentes équipes travaillant en silo pour faciliter la transmission et le traitement de l'information
2 Gestion des déchets : Communiquer sur un niveau d'information plus granulaire qu'historiquement	 Adaptation des systèmes d'informations pour collecter des données plus spécifiques (e.g. Répartition par typologie de déchets / Qt et % de déchets non recyclés / Qt de déchets dangereux et radioactifs)
3 Circularité : mettre en place des modèles d'affaires circulaires	 Des chaînes d'approvisionnement de matières recyclées, réemployées ou biosourcées à construire
	 Des processus de développement produits à retravailler pour systématiquement inclure une réflexion sur la durée de vie, la réparabilité et circularité du produit
	 Des modèles d'affaires actuels fondés sur une économie linéaire, des initiatives ad-hoc non structurées en modèle d'affaires cohérent, à repenser

Renault : la création de filiales intégrant les enjeux d'économie circulaire

Renault

Pour atteindre ses objectifs chiffrés concernant l'économie circulaire, concernant par exemple le recyclage des batteries, le Groupe a créé en 2022 une **filiale 100% dédiée à l'économie circulaire** : THE FUTURE IS NEUTRAL, qui doit couvrir 90% de la chaîne de valeur économie circulaire de Renault en 2030, et transforme son usine de Flins en Refactory, première usine européenne d'économie circulaire dédiée à la mobilité.

Indicateurs et objectifs ⁽¹⁾	Point de départ	Objectifs	Situation à fin 2022
Produit	Développer le chiffre d'affaires des activités d'économie circulaire ⁽²⁾	2021	2030 : 1 Milliard € 651 M€ ⁽³⁾
Produit	Part des matériaux recyclés dans les nouveaux véhicules (tous matériaux – en masse)		2030 : 33 % (Monde) 30 % (Europe) ⁽³⁾
Produit	Augmenter la part des matériaux stratégiques recyclés que Renault Group prévoit de réintégrer dans la production de nouvelles batteries (boucle fermée)	2021	2030 : 80 % Annonce de la création de la filiale THE FUTURE IS NEUTRAL dédiée à l'économie circulaire automobile et notamment au recyclage des batteries
Fabrication	Réduire la quantité de déchets non recyclés par véhicule produit sur les sites du Groupe ⁽⁴⁾	2013	2023 : -30 % -33 %
	Sur les sites de fabrication, réduire la quantité de déchets dangereux générée par véhicule produit	2013	2023 : -19 % -15 %
	Réduire la quantité de déchets non-dangereux en mélange générée	2013	2023 : -26 % -20 %
	Atteindre un taux de valorisation des déchets de 87% ⁽⁵⁾		2023 : 87 % 90,5 %



THE FUTURE IS NEUTRAL

- Boucles fermées pour pièces et matériaux
- Recyclage batterie
- >90 % de couverture de la chaîne de valeur économie circulaire en 2030

Les + de cette pratique :

- ✓ **Le suivi des indicateurs clés de la CSRD**
Intégration de matières premières recyclées, réduction de la quantité de déchets, circularité des produits
- ✓ **La création de compétences dédiées**
Plusieurs filiales dédiées, savoir-faire de l'usine de Flins diffusé dans les usines du Groupe
- ✓ **Un gain financier à long terme**
Objectif clé de développer le chiffre d'affaires lié à l'économie circulaire

Alstom : centrée sur l'éco-conception des produits

Alstom

Alstom privilégie une **approche liée à l'ACV** et s'appuie donc sur la notion d'éco-conception. En ce sens, **65% (FY22/23)** de nouvelles solutions développées sont couvertes par une démarche d'éco-conception avec un objectif de **100% à 2025**. La recyclabilité des produits finis est mise en avant, mais un objectif de **25%** de contenu recyclé dans le matériel roulant est aussi fixé pour 2025.



	2021/22	2022/2023	Objectif
% de nouvelles solutions développées couvertes par une démarche d'éco-conception	51 %	65 %	2025 : 100 %
% de contenu recyclé dans le matériel roulant nouvellement développé	N/A	22,5 %	2025 : 25 %

Gestion des déchets

Objectif 2025 : Taux de valorisation de l'ensemble des déchets à 90 % et taux de recyclage à 80 %.

L'entreprise poursuit son objectif de valorisation des déchets, en particulier dans les pays où la valorisation des déchets n'est pas développée. Depuis 2020, un nouvel objectif a été fixé en matière de recyclage, axé sur la valorisation matière et la réutilisation. Pour l'année 2022, l'objectif du taux de valorisation a été fixé à 90 %.

Résultats : A fin 2022, le taux de valorisation des déchets atteint 90 % et le taux de recyclage de 71 %.

PRODUCTION DE DÉCHETS

(en tonnes)	2021	2022
Déchets dangereux	5 904	5 585
● dont valorisés	4 315	4 029
Déchets non dangereux	58 516	60 284
● dont valorisés	52 416	55 397
PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS	64 420	65 869

* Les déchets provenant de projets certifiés ISO 14001 qui ne sont pas consolidés dans le reporting, étaient comptés en 2019 et 2020 mais pas en 2021.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Une démarche d'éco-conception pour optimiser la fin de vie
La recyclabilité du produit est mise en avant
- ✓ En parallèle, des objectifs de recyclage et valorisation des déchets
Suivi et réduction du taux de déchets recyclés ou valorisés, avec objectif ambitieux à horizon 2025

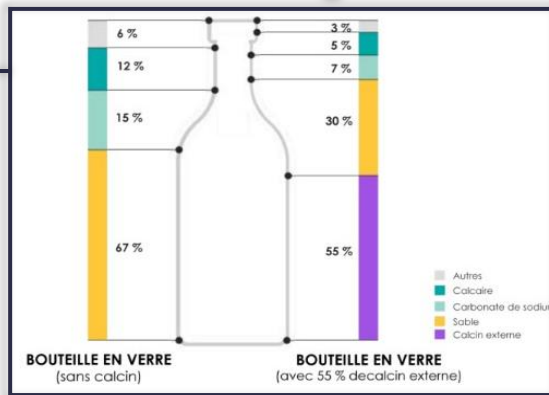
Verallia : réduire l'utilisation de ressources vierges

Verallia

L'usage de matériaux issus du recyclage du verre comme le calcin dans la production du verre permet de **réduire l'utilisation de ressources naturelles** (matières premières vierges) et d'énergie (la fusion du calcin demande moins d'énergie que la fusion des matières premières vierges). Cette **boucle durable s'ancre parfaitement dans les principes d'une économie circulaire et permet également l'accélération de la décarbonation des activités de Verallia**. L'un des maillons fondamentaux de cette boucle vertueuse est la collecte et le recyclage du verre, qui sont aussi une priorité du Groupe.

Objectifs clés et résultats

Engagements	Objectif	Indicateurs de performance	Résultats de l'année de référence	Résultats 2022	Avancement vs 2021	Objectif 2025	Objectif 2030
Maximiser l'usage de calcin dans nos produits	Atteindre 59 % de taux de calcin externe dans nos productions d'ici 2025 et 66 % d'ici 2030	Taux d'utilisation de calcin externe dans la production de verre	49 % en 2019	55,7 %	+ 0,7 pts	59 %	66 %
Développer le réemploi du verre	Tester au moins un projet pilote de réemploi en France d'ici 2025	Nombre de projets pilotes	0 en 2020	0	stable	1	
Développer l'éco-conception	Réduire de 3 % le poids de nos bouteilles et pots standards et non consignés d'ici 2025 par rapport à 2019	Coefficient Alpha	16 en 2019	15,9	-0,6 %	15,5	
Optimiser l'utilisation de l'eau	Atteindre 0,4 m3/lve* de consommation d'eau dans les usines verières d'ici 2025	Mètres cubes d'eau consommés par tonne de verre emballée (lve)	0,58 en 2020	0,47	-11 %	0,4	
Réduire nos déchets	Atteindre 75 % de taux de recyclage de nos déchets d'ici 2025	Taux de recyclage des déchets	65,5 % en 2020	75 %	+7 pts	75 %	



Les **+** de cette pratique :

- ✓ **L'intégration de matières recyclées pour réduire l'utilisation de matières premières vierges**
Objectif de 59% en 2025 et de 66% en 2030
- ✓ **Création d'une culture de l'éco-conception**
« Mise en place d'un séminaire annuel dès 2023 avec les équipes projets de chaque pays pour l'échange de bonnes pratiques, le suivi des projets, et le développement d'idées visant à développer une « culture » des produits éco-conçus »

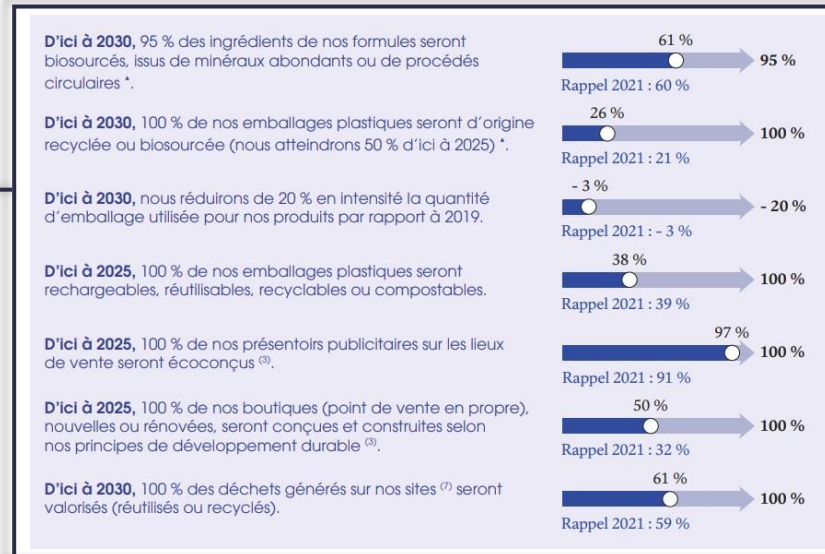
L'Oréal : plan de réduction de l'impact des emballages

L'Oréal

Deux horizons temporels ont été considérés : un horizon 2030, moyen terme, et un horizon 2050, long terme, afin d'identifier les impacts associés aux hypothèses climatiques à ces échéances.

Les experts métiers des équipes Achats, Packaging, Logistique, Recherche & Innovation, Développement Durable, Prospective et Études consommateurs ont été mobilisés pour cette analyse des risques et des opportunités.

Des études ont été menées sur l'impact du changement climatique au regard de l'approvisionnement en matières premières d'origine végétale.



Les + de cette pratique :

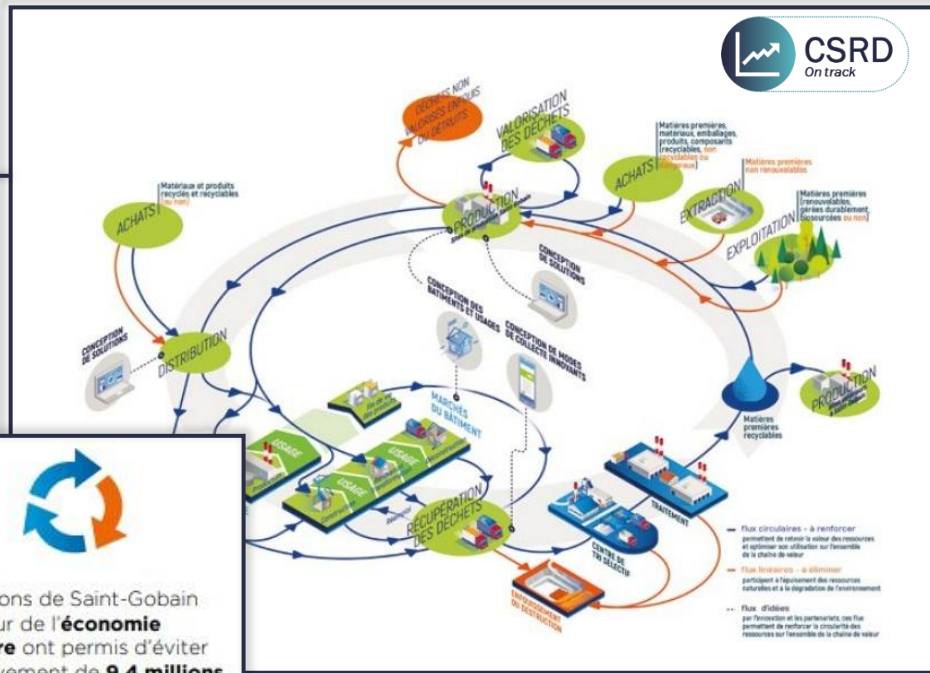
- ✓ **Le suivi des indicateurs clés de la CSRD**
Intégration de matières premières recyclées, réduction de la quantité de déchets, circularité des produits
- ✓ **Un partenariat durable**
Signature en 2022 d'un partenariat avec le chimiste américain Eastman pour un contrat d'approvisionnement pluriannuel de plastique issu du recyclage moléculaire de déchets polyesters
- ✓ **Un investissement durable**
Création en 2020 d'un fonds d'investissement mondial exclusivement dédié à l'économie circulaire, dénommé le Circular Innovation Fund (CIF)

Saint-Gobain : un modèle d'affaires circulaire

Saint-Gobain

Saint-Gobain articule sa stratégie autour de 4 axes:

- 1) l'optimisation des procédés et de l'offre de solutions
- 2) la gestion circulaire de la chaîne d'approvisionnement et des opérations
- 3) la valorisation des ressources après l'utilisation des produits
- 4) une offre de solutions optimisant l'utilisation des ressources naturelle.




Les actions de Saint-Gobain en faveur de l'économie circulaire ont permis d'éviter le prélèvement de **9,4 millions de tonnes de matières premières vierges**.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Un rayonnement auprès des parties prenantes**
75% des ventes via des solutions durables (recyclage du gypse, techniques de prélèvement de matière parcimonieuses, etc.)
- ✓ **Une gestion simplifiée**
Réduction des quantités de déchets suivant la hiérarchie « 3 R » : Réduire, Réutiliser, Recycler
- ✓ **Un engagement sur l'ensemble de la chaîne de valeur**
Substitution de tous les emballages plastiques par du papier pour les mortiers du Brésil

Le volet sur l'impact financier pour les ESRS E2 à E5 a été construit sur un pilier commun

IMPACT FINANCIER (E2-6, E3-5, E4-6, E5-6)

Évaluation des effets financiers potentiels matériels :

- ✓ Risques liés aux impacts et aux dépendances
- ✓ Opportunités

La déclaration comprend les éléments suivants :

- Quantification des effets financiers potentiels exprimés en termes monétaires (montant unique ou fourchette)
- Lorsque cela n'est pas possible, des informations qualitatives peuvent être fournies
- Description des effets considérés : influence matérielle, horizon temporel, etc.
- Hypothèses critiques utilisées dans l'estimation, leurs sources et leur niveau d'incertitude



Particularités complémentaires du volet Pollution (E2)

- Part du chiffre d'affaires net réalisé avec des produits et services contenant des substances préoccupantes
- Dépenses d'exploitation et d'investissement engagées au cours de la période de référence en liaison avec des incidents et des dépôts majeurs
- Provisions pour la protection et l'assainissement de l'environnement

4. Responsabilité Sociale

ESRS S1

ESRS S1 : le reporting sur les effectifs de l'entreprise évolue pour prendre en compte de nouveaux enjeux sociaux et intègre des données sur les non-salariés.

POLITIQUES/ IRODs* (DR S1-1 – S1-3)



- Les droits de l'homme et notamment le travail forcé et le travail des enfants
- La prévention des accidents de travail
- L'inclusion et la lutte contre la discrimination
- Le dialogue social
- Les mécanismes d'alerte et de réparation des incidences négatives

PLANS D' ACTIONS (DR S1-4)



- Actions mises en place pour prévenir, atténuer et corriger les effets importants négatifs sur ses effectifs
- Actions mises en place pour créer des incidences positives importantes pour ses effectifs
- Mesures prévues ou en cours pour atténuer les risques et saisir les opportunités importantes
- Description :
 - De l'approche pour identifier les actions appropriées à implémenter
 - Du mécanisme pour suivre et évaluer l'efficacité des plans d'actions
- Ressources allouées

*IRODs = incidences, risques, opportunités et dépendances

**Liste non exhaustive

CIBLES (DR S1-5)



- Cibles assorties d'échéances et axées sur les résultats liées à la gestion des incidences négatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

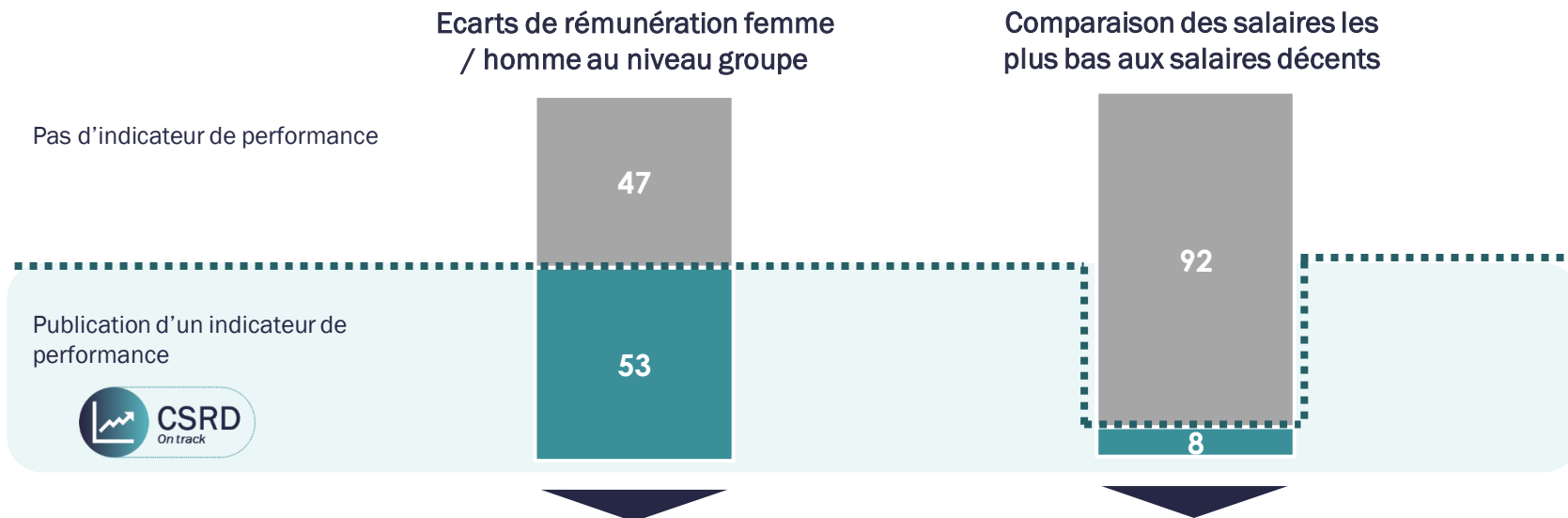
METRIQUES (DR S1-6 – S1-17)**



- Effectifs ventilés par sexe et pays pour les salariés et le nombre total de non-salariés
- Couverture des effectifs par des négociations collectives et informations sur la le dialogue social et la protection sociale
- Métriques de diversité, personnes handicapées et d'équilibre vie professionnelle et vie privée
- Informations sur la rémunération des effectifs à un salaire décent, écart de rémunération et rémunération totale
- Métriques de santé et sécurité
- Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Peu d'entreprises publient à date des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération tels qu'attendus par la CSRD*

L'entreprise publie-t-elle des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération ?






Environ la moitié des entreprises publient leurs indicateurs relatifs aux écarts de rémunération femme/homme de leurs salariés. Les entreprises françaises publient un index obligatoire sur le périmètre France.

Très peu d'entreprises fournissent des informations permettant de comparer les salaires les plus bas aux salaires décents. La détermination d'un indicateur de salaire décent dans tous les pays concernés est difficile à date.

*Niveau groupe consolidé

Définir un langage commun autour du « salaire décent » aligné avec les directives européennes et les cadres internationaux

Défis	Axes d'amélioration
<p>1 Définir le « salaire décent » afin de déterminer si l'ensemble des salariés est rémunéré au-dessus de celui-ci</p>	<p> Identification du salaire le plus bas sur l'ensemble des filiales, grâce à des données remontées exhaustives.</p> <p> Définition de l'indice de référence des salaires décents. L'entreprise s'assurera que celui-ci est aligné avec la Directive EU 2022/2041 pour l'Espace Economique Européen (EEE) ; et avec les législations internationales/nationales/infranationales pour les pays hors EEE. La définition de l'indice demandera un effort de réflexion en raison du niveau de maturité limité de déploiement de la Directive européenne.</p>
<p>2 Préciser la méthodologie utilisée ainsi que toutes informations contextuelles nécessaires pour comprendre les écarts de rémunération</p>	<p> Renforcement de la gouvernance dédiée aux écarts de rémunérations afin de construire un argumentaire qualitatif pour interpréter et expliquer les données reportées (e.g. les facteurs d'écart tels que le type de travail ou le pays d'emploi).</p>

Eurazeo : une définition des écarts de rémunération analogique à celle présentée dans la CSRD

L'**unadjusted gender pay gap** est défini comme la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes, exprimée en pourcentage des salaires horaires bruts moyens des hommes.



À noter : l'indice Pénicaud-Schiappa est une obligation réglementaire française. L'indicateur international de référence en matière d'écart de rémunération femmes-hommes est l'*unadjusted gender pay gap*. À fin 2022, il était de 26 % pour le groupe Eurazeo ⁽²⁾, meilleur que la moyenne française des services financiers de 31 % ⁽³⁾.

Les **+** de cette pratique :

✓ **Le suivi d'un indicateur CSRD**

La définition de l'unadjusted gender pay gap reprend les mêmes éléments que celle énoncée dans l'ESRS S1 DR-16 §97 (a).

✓ **Un périmètre de reporting représentatif**

Le reporting concernant les écarts de rémunération couvre la majorité des entités du groupe (à l'exception de Kurma Partners).

Saint-Gobain : un suivi des écarts de rémunération par quartile

Saint Gobain



* Les indicateurs concernant la diversité du Comité exécutif et du Conseil sont inclus dans la partie Gouvernance

Égalité de traitement

Rapport entre le salaire de base moyen des femmes et des hommes	0,95	0,94	0,94	405-2	5; 8; 10
Rapport entre la rémunération totale moyenne des femmes et des hommes	0,92	0,91	0,92	405-2	5; 8; 10
Part des femmes dans le quartile de rémunération supérieur	18,8 %	18,0 %	18,6 %	405-2	5; 8; 10
Part des femmes dans le quartile de rémunération moyen supérieur	21,1 %	20,1 %	19,7 %	405-2	5; 8; 10
Part des femmes dans le quartile de rémunération moyen inférieur	22,3 %	22,4 %	23,0 %	405-2	5; 8; 10
Part des femmes dans le quartile de rémunération inférieur	24,0 %	24,2 %	23,3 %	405-2	5; 8; 10

La politique de **Saint-Gobain** concernant l'égalité de traitement de ses effectifs est complétée par des **indicateurs quantitatifs ventilés par quartile de rémunération**.

Le **+** de cette pratique :

✓ Une lecture détaillée des écarts de rémunération

La ventilation des écarts de rémunération femmes-hommes par quartile offre une vue approfondie sur la distribution de ces écarts au sein des effectifs du Groupe. Cette indication détaillée s'inscrit dans l'exigence de publication d'informations contextuelles présentée dans ESRS S1.

Veolia : un indicateur quantitatif contextualisé

Veolia s'engage à respecter l'égalité de rémunération des hommes et des femmes et présente les résultats de ses actions à travers l'indicateur de répartition de la rémunération moyenne par catégorie et par genre.



Répartition de la rémunération moyenne par catégorie

(en euros)	Rémunération moyenne des femmes	Rémunération moyenne des hommes
Cadres	66 967	85 399
Non-cadres	26 674	31 331

Cet écart est dû principalement à la répartition différenciée des hommes et des femmes dans l'emploi.

Ces moyennes n'ont toutefois qu'une valeur indicative et doivent être interprétées avec précaution. Elles correspondent en effet à une grande diversité de situations due à la nature des activités et des emplois exercés ainsi qu'à leur localisation géographique. Ces données subissent par ailleurs l'impact des variations de taux de change.

La politique de Veolia est de respecter l'égalité des hommes et des femmes à condition d'emploi et qualifications égales. À ce titre, le Groupe, à travers sa politique salariale, accorde une vigilance particulière à l'application des principes d'équité.

Le **+** de cette pratique :

✓ Une ventilation par catégorie de salariés

✓ Des résultats mis en perspective

L'indicateur quantitatif est complété par des informations contextuelles permettant aux lecteurs de comprendre les écarts présentés. Cette contextualisation est requise par la norme de publication ESRS S1-16.

AXA : une présentation des mesures de correction des écarts de rémunération

AXA

Le Groupe AXA ne publie pas annuellement de données chiffrées sur les écarts salariaux entre les femmes et les hommes au-delà de l'Index de l'égalité femmes-hommes.

Néanmoins, l'assureur détaille sa politique en présentant les diverses initiatives visant à promouvoir l'inclusivité ainsi que les **mesures de remédiation** prises pour résoudre les écarts salariaux identifiés.

Correction des écarts de rémunération non justifiés

Le Groupe AXA a également réalisé des progrès significatifs en matière de lutte contre les écarts de rémunération non justifiés, afin de s'assurer, d'une part, que la rémunération reste cohérente et exempte de discrimination, et, d'autre part, qu'elle n'est pas fondée sur des facteurs personnels non pertinents tels que l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'affirmation de genre, la religion, le statut marital ou le handicap. Le Groupe AXA s'est engagé à éliminer la totalité des écarts de rémunération non justifiés : les entités surveillent et corrigent tous les ans ces derniers et disposent de budgets affectés à cette fin si besoin.



hommes au sein du GLN d'ici à la fin de 2023. Le Groupe AXA surveille, annuellement, l'écart salarial entre les hommes et les femmes ; un indicateur qui permet de refléter l'équilibre paritaire au sein de son organisation. En outre, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est un indicateur qui compare la différence entre la rémunération moyenne des femmes et celle des hommes dans une même organisation, sans tenir compte de leur rôle, de leur ancienneté, de leur niveau ou de leur localisation. En 2021, l'écart salarial moyen du Groupe a été évalué à 24 % sur les rémunérations fixes et à 30 % sur les rémunérations totales. Le Groupe AXA poursuit le déploiement et le renforcement de processus et d'objectifs inclusifs à travers un certain nombre de plans d'action (y compris des progrès relatifs à l'égalité des opportunités en matière de mentorat, de recrutement et d'avancements de carrière). De tels progrès incament pleinement l'objectif et la culture du Groupe AXA en tant qu'employeur inclusif, un objectif sur lequel le Groupe intensifie ses efforts.

Le **+** de cette pratique :

✓ Une présentation des mesures correctives

Le Groupe AXA va au-delà de la simple constatation des écarts salariaux en présentant également les mesures prises pour rectifier les disparités de rémunération injustifiées. Cette approche qualitative enrichit l'analyse en associant les constats aux actions correctives mises en œuvre.

Michelin : utilisation de la référence *Fair Wage* pour garantir un salaire décent

Michelin calcule un % de ses salariés bénéficiant d'une rémunération décente depuis 2021 sur la base d'une méthodologie reconnue et sur un périmètre d'employés en progression dans le temps.

Ambition	Indicateur	2019	2020	2021	2022	Objectif 2030
2 - Entreprise ou l'un bénéficiaire d'un salaire décent et de prestations sociales sécurisantes	Taux de salariés percevant un salaire décent dans les pays dans lesquels le Groupe opère	-	-	95 %	98,5 %	100 % en 2025
	Taux de salariés ayant un socle de protection sociale : Santé, décès, congé parental à la naissance/Adoption	-	-	Nouveau en 2021	-	75 % en 2025 et 100 % en 2030

Garantir une rémunération offrant des conditions de vie décentes à tous nos salariés : salaire décent

En 2020, Michelin a développé une méthodologie, avec l'appui de FairWage Network, expert indépendant, pour analyser les niveaux de rémunérations des salariés des sociétés du Groupe. Depuis 2021, Michelin a pour ambition de vérifier et garantir que tous nos employés perçoivent une rémunération suffisante pour accéder à des conditions de vie décente. Cette rémunération doit leur permettre ainsi qu'à leur famille, de couvrir leurs besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement, l'éducation de leurs enfants et les soins de santé.

En 2022, nous avons analysé la rémunération des salariés ⁽²⁾ du Groupe et ainsi constaté que **98,5 % d'entre eux bénéficient d'une rémunération au moins équivalente aux références "living wage"** déterminées par FairWage.

En 2023, nous poursuivrons cette démarche en engageant une certification de l'ensemble des sociétés du Groupe avec FairWage.

Fair Wage Network se décrit comme un outil pour aider les entreprises à développer des pratiques salariales équitables pour leurs salariés directs et ceux des fournisseurs.



Les **+** de cette pratique :


✓ **Un KPI chiffré sur un périmètre représentatif**
Michelin calcule ce KPI sur 96% des effectifs du groupe.

✓ **Utilisation d'une méthodologie internationale**
Cette méthodologie peut permettre de pallier l'absence de législation sur la détermination du salaire décent dans certains pays


Hermès : une politique de rémunération au-dessus des salaires décents

Hermès

Hermès indique que l'entreprise veille à ce que tous ses salariés soient rémunérés **au-dessus du salaire décent**. Néanmoins, le **résultat** de % de collaborateurs dont la rémunération est au-dessus du salaire décent défini localement **n'est pas publié**.



METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE PARTAGE DE LA VALEUR

	Montant de l'intéressement et de la participation en France	170 M€ au titre de 2022	↗
	Mettre en place une rémunération complémentaire au-delà du salaire	Prime exceptionnelle groupe versée au cours de l'exercice	Primes exceptionnelles de 4 000 € versées en 2023 au titre de 2022, et 3 000 € versées en 2022 au titre de 2021
	% de collaborateurs dont la rémunération est au-dessus du salaire décent défini localement.	Considérant l'ensemble du dispositif de rémunération mis en œuvre à l'échelle du groupe, Hermès fait en sorte d'être dans tous les pays d'implantation au-dessus du salaire décent	↗
	Déployer une politique de rémunération minimale au niveau mondial	Prime exceptionnelle groupe versée au cours de l'exercice	

2.2.2.4.1 Rémunérations

La politique de rémunération du groupe consiste à ce que l'ensemble de ses salariés puisse percevoir une rémunération qui réponde de façon compétitive aux bonnes pratiques des marchés, respecte strictement les normes et réglementations applicables, et soit supérieure aux salaires minimaux légaux ou définis localement.

La maison porte une attention particulière à la rémunération de ses salariés afin de leur offrir un salaire décent qui ne se limite pas au salaire minimum légal. Initiée en 2022, une étude détaillée du sujet est en cours en coopération avec des organismes indépendants de référence, dont *Fair Wage Network*, afin de s'assurer que le groupe respecte mondialement cet objectif.

L'entreprise ne publie pas d'informations sur les indices de référence des salaires décents utilisés. Hermès mentionne néanmoins qu'une étude a été réalisée avec *Fair Wage Network*, un réseau mondial qui œuvre pour promouvoir les salaires décents.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Le suivi quantitatif des salaires décents**
L'existence d'un indicateur quantitatif sur la rémunération des salariés au-dessus du salaire décent permet à l'entreprise de s'assurer que l'ensemble de ses collaborateurs perçoivent une rémunération décente.
- ✓ **Une politique s'appuyant sur une étude co-réalisée avec une partie prenante**

Schneider Electric : un suivi des salaires décents depuis 2019

Schneider Electric

La politique de Schneider Electric sur le salaire décent s'inscrit dans un processus global d'analyse des niveaux de rémunération par rapport aux standards locaux de salaire de subsistance déterminés par *Business for Social Responsibility*.



En 2021, l'analyse portait sur 63 pays (représentant plus de 99 % de l'empreinte mondiale de Schneider). Au 31 décembre 2022, 100 % des salariés concernés avaient reçu au moins un salaire décent. Lorsque des déficits ont été identifiés par rapport au salaire décent, des mesures correctives ont été prises pour s'assurer que tous les collaborateurs reçoivent un salaire décent et qu'aucun nouvel écart n'apparaisse. Outre le fait de garantir que tous les employés du périmètre sont payés au moins un salaire décent, Schneider continue de se conformer à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables de salaire minimum.

Égalité

SSE #20



100 % de nos collaborateurs sont payés au minimum un salaire décent

Le Pacte mondial des Nations Unies a annoncé sa nouvelle stratégie pour 2021-2023, qui vise à accélérer et renforcer l'impact collectif mondial des entreprises en respectant les dix principes du Pacte mondial et les ODD par le biais de sociétés responsables et d'écosystèmes qui favorisent le changement. Étant donné que Schneider est un leader en matière d'offre et de promotion d'un salaire décent, le Pacte mondial des Nations Unies a invité l'entreprise à parrainer son portefeuille de travail décent. Le rôle du Groupe consistera à relever la barre en faisant progresser le travail décent dans son écosystème et dans les autres entreprises.

Référence 2019	Progrès en 2022	Objectif 2025
99 %	100 %	100 %

La rémunération des salariés au minimum à un salaire décent s'inscrit pleinement dans le programme *Schneider Sustainability Essentials* qui structure la stratégie de développement durable du Groupe.

Les **+** de cette pratique :

✓ **Un indicateur suivi depuis 2019**

Permettant aux lecteurs d'apprécier le progrès du Groupe sur cette thématique.

✓ **Une méthodologie détaillée**

Schneider Electric précise la méthode utilisée pour analyser la rémunération de ses salariés à un salaire décent, supportant l'affirmation que l'ensemble des collaborateurs du groupe sont rémunérés au minimum à un salaire décent.

L'Oréal : un salaire décent sera appliqué dans la chaîne de valeur amont

L'Oréal indique prendre un **engagement de rémunération à un niveau de salaire décent concernant 100 % des collaborateurs de ses fournisseurs stratégiques**. L'inclusion d'une partie de la chaîne de valeur est une singularité sur les thématiques de salaires décents qui restent inégalement traitées.



D'ICI À 2030,

100 % des employés de nos fournisseurs stratégiques seront rémunérés au moins au niveau du salaire décent

RÉSULTAT 2022

Reporting en cours de construction



Le programme *Living Wage*

Dans la lignée de ses engagements pour une rémunération juste de tous ses collaborateurs, L'Oréal s'engage, d'ici à 2030, à ce que l'ensemble des salariés de ses fournisseurs stratégiques soient rémunérés au moins au niveau du salaire décent, en ligne avec les meilleures pratiques.

L'Oréal est accompagné par Fair Wage Network, une ONG rigoureuse et reconnue mondialement.

Pour étendre cette approche à nos fournisseurs stratégiques, nous instaurons un dialogue, collaborons et établissons des cadres stratégiques communs, en lien avec les partenaires au sein des chaînes d'approvisionnement, d'autres entreprises, la société civile, les gouvernements, etc.

En 2022, L'Oréal a lancé un programme pilote comprenant une vingtaine de ses fournisseurs stratégiques sélectionnés afin de représenter différentes catégories d'achat et de régions géographiques variées. L'objectif était d'explorer le principe du salaire décent et de les accompagner dans l'analyse d'écart et les obstacles potentiels dans sa mise en œuvre. Le pilote consistait en une série de rencontres régulières avec l'accompagnement de Fair Wage Network.

L'Oréal s'engage pour un salaire décent ⁽¹⁾

Dans la lignée de ses engagements pour une rémunération juste de tous ses collaborateurs, L'Oréal s'engage, d'ici à 2030, à ce que tous les employés des fournisseurs stratégiques du Groupe reçoivent de la part de leur employeur un salaire décent (calculé en ligne avec les

mmeilleures pratiques). Pour construire sa stratégie et son plan de de déploiement relatif aux salaires décents, L'Oréal s'est associé à *Fair Wage Network*, une ONG rigoureuse et reconnue mondialement. Pour étendre cette approche à ses fournisseurs stratégiques, le Groupe s'efforce d'instaurer un dialogue, de collaborer et d'établir des cadres stratégiques communs, en lien avec des partenaires des chaînes d'approvisionnement, mais aussi d'autres entreprises, des acteurs de la société civile, des gouvernements, etc.

Les **+** de cette pratique :

✓ **Un indicateur qui s'applique au-delà des salariés de l'entreprise**

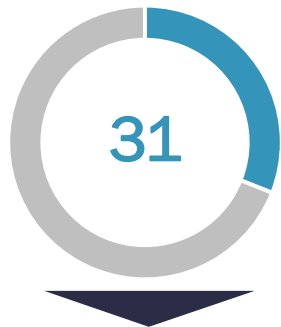
Les collaborateurs des fournisseurs stratégiques seront aussi rémunérés à un niveau de salaire décent.

Un faible nombre d'entreprises publie un taux d'accidents pour leurs sous-traitants, et encore moins avec un taux spécifique à cette catégorie



La concept de sous-traitants n'est pas présent dans la CSRD. Les sous-traitants mentionnés sur cette slide correspondent aux personnes non-salariés (ESRS S1) ainsi qu'aux travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2).

Publication d'un taux d'accidents





Alors que seules **31** entreprises du panel publient un **taux d'accidents constaté chez les sous-traitants, uniquement 7** d'entre elles présentent un taux d'accidents propre aux sous-traitants.

Périmètre du taux d'accidents



Mieux définir des définitions communes pour qualifier les accidents au réel au sein des entreprises

Défis	Axes d'amélioration
1 Harmoniser les définitions des accidents à reporter dans l'ensemble des entités de l'entreprise	 Définition des typologies d'accidents à inclure dans ce métrique (e.g. accidents lors de déplacements professionnels, accidents en télétravail). Cela nécessitera l'implémentation d'un référentiel commun incluant les définitions de ESRS S1 ainsi que les législations nationales.
2 Consolider les données d'accidentologie et des heures réelles travaillées des salariés et non-salariés	 Consolidation des heures réelles travaillées et les accidents de l'ensemble des effectifs, impliquant l' <u>exhaustivité des données reportées</u> notamment pour les <u>non-salariés</u> . Ce point nécessitera <u>la mise en place de systèmes de suivi des accidents et des heures réelles travaillées</u> (et non uniquement théoriques) sur l'ensemble des filiales de l'entreprise.

Euroapi : un taux de fréquence ventilé par catégories de travailleurs



Pour 1 000 000 d'heures travaillées		2022
Taux de fréquence des accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail (LTI)	Collaborateurs du Groupe	1,6
	Sous-traitants	2,2
	Travailleurs temporaires	2,9
	Effectif total	1,8
	Taux de fréquence global des accidents du travail (TRI)	2,5
	Sous-traitants	3,3
	Travailleurs temporaires	5,7
	Effectif total	2,9
Pour 1 000 heures travaillées		2022
Taux de gravité des accidents	Collaborateurs du Groupe	0,1
	Sous-traitants	0,1
	Travailleurs temporaires	0,5
	Effectif total	0,1

Les **+** de cette pratique :

- ✓ **Détail des taux de fréquence et taux de gravité des accidents entre**
 - *Collaborateurs*
 - *Sous-traitants*
 - *Travailleurs temporaires*

Indicateurs pour 2022

Le Groupe a pour ambition de tendre vers le zéro accident et prévoit ainsi de maintenir pour ses employés et prestataires le taux de fréquence des accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail (LTI) à un niveau inférieur ou égal à 1,5 pour 1 000 000 d'heures travaillées et le taux de fréquence global des accidents du travail (TRI) à un niveau inférieur ou égal à 2,5 pour 1 000 000 d'heures travaillées d'ici 2025.

Euroapi se fixe un objectif de taux de fréquence avec une couverture large intégrant les employés et les prestataires.

Alstom : un suivi des indicateurs d'accidents et de décès des collaborateurs et sous traitants



	2021/22	2022/23
Nombre de décès accidentels au travail (collaborateurs Alstom) ⁽¹⁾	1	0
Nombre de décès accidentels au travail (sous-traitants) ⁽¹⁾	0	2
Nombre de décès accidentels lors d'un trajet (collaborateurs Alstom) ⁽²⁾	0	1
Nombre d'accidents du travail graves ⁽³⁾	5	5
Taux d'accidents déclarés (collaborateurs Alstom) – TRIR ⁽⁴⁾	2,5	1,8
Taux d'accidents déclarés (sous-traitants) – TRIR ⁽⁴⁾	1,8	1,4
TAUX D'ACCIDENTS DÉCLARÉS (COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS) – TRIR ⁽⁴⁾	2,3	1,8
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (collaborateurs Alstom) – TF1 ⁽⁵⁾	1,1	0,8
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (sous-traitants) – TF1 ⁽⁵⁾	0,9	0,8
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT (COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS) – TF1 ⁽⁵⁾	1,1	0,8

Source : Alstom Teranga.

(1) Inclut tous les décès accidentels sur le lieu de travail et sur les trajets entre deux lieux de travail.
 (2) Inclut tous les décès accidentels sur les trajets entre le domicile et le lieu de travail.
 (3) Accident du travail grave : accident mortel et tout accident entraînant des séquelles permanentes (soit une défiguration permanente, soit une incapacité permanente telle qu'amputation d'un doigt ou d'une partie de doigt), quelle que soit la durée de l'arrêt de travail.
 (4) TRIR : nombre d'accidents de travail déclarés (avec arrêt ou autres accidents déclarés) par million d'heures travaillées. Les accidents survenant sur les trajets entre le domicile et le lieu de travail sont exclus du calcul de cet indicateur.
 (5) TF1 : nombre d'accidents de travail empêchant une personne de continuer à travailler pendant au moins une journée entière, par million d'heures travaillées. Les accidents survenant sur les trajets entre le domicile et le lieu de travail sont exclus du calcul de cet indicateur.

En 2022/2023, les collaborateurs ont travaillé 142 364 135 heures et les sous-traitants 44 930 455 heures.

Les **+** de cette pratique :

- ✓ Précision du nombre de décès liés à des accidents du travail
- ✓ Ventilation du nombre et taux d'accident pour les collaborateurs et les sous-traitants

Annexe

Glossaire

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
6R	Rethink, Refuse, Reduce, Reuse, Recycle, Repair	NFRD	Non Financial Reporting Directive
CSDDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive	Nox	Groupe de composés chimiques formés d'azote (N) et d'oxygène (O), comprenant notamment le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2)
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	OECM	One Earth Climate Model
DPEF	Déclaration de Performance Extra Financière	RCP	Representative Concentration Pathway
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group	REACH	Règlement Européen concernant l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation et la Restriction des Substances chimiques
ENCORE	Outil d'exploration des opportunités, des risques et de l'exposition du capital naturel	ROHS	Directive Européenne concernant la restriction des substances dangereuses
ESRS	European Sustainability Reporting Standards	SASB	Sustainability Accounting Standards Board
GBF	Global Biodiversity Framework	SBM	Stratégie et Modèle d'Affaire
GBS	Global Biodiversity Score	SBTi	Science Based Targets Initiative
GES	Gaz à effet de serre	SBTN	Science Based Targets Network
Globio	Modèle permettant de calculer l'intégrité locale de la biodiversité terrestre, exprimée par l'indicateur de l'abondance moyenne des espèces (MAE), en fonction de six pressions humaines.	SSP	Shared Socio-economic Pathways
GRI	Global Reporting Initiative	SVHC	Substances of Very High Concern
IBAT	Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité	TCFD	Taskforce on Climate related Financial Disclosure
IFRS	International Financial Reporting Standards	TNFD	Taskforce on Nature related Financial Disclosures
IFRS SDS	International Financial Reporting Standards Sustainability Disclosure Standards	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
IRO	Incidences, risques et opportunités	UNEP-WCMC	Centre de surveillance de la conservation de l'environnement du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement)
IROD	Incidences, risques, opportunités et dépendances	XBRL	eXtensible Business Reporting Language
ISSB	International Sustainability Standards Board		

Liste des 100 entreprises du panel

ACCOR	COVIVIO	IPSOS	SCHNEIDER ELECTRIC
ADP	CREDIT AGRICOLE	JC DECAUX	SCOR
AIR FRANCE -KLM	DANONE	KERING	S.E.B
AIR LIQUIDE	DASSAULT AVIATION	KLEPIERRE	SES IMAGOTAG
ALSTOM	DASSAULT SYSTEMES	LAGARDERE	SOCIETE GENERALE
ALTAREA	EDENRED	LEGRAND	SODEXO
ALTEN	EDF	L'OREAL	SOPRA STERIA GROUP
ANTIN	EIFFAGE	LVMH	SPIE
ARKEMA	ELIOR GROUP	MAISONS DU MONDE	TELEPERFORMANCE
ATOS	ELIS	MERCIALYS	THALES
AXA	ENGIE	MERSEN	TOTAL ENERGIES
BENETEAU	ERAMET	METROPOLE TV / GROUPE M6	TRIGANO
BIC	ESSILORLUXOTTICA	MICHELIN	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
BIOMERIEUX	EURAZEO	NEOEN	VALEO
BNP PARIBAS	EUROAPI	NEXANS	VALLOUREC
BOLLORE	FDJ	NEXITY	VALNEVA
BOUYGUES	FNAC DARTY	ORANGE	VEOLIA
BUREAU VERITAS	FORVIA	ORPEA	VERALIA
CAPGEMINI	GECINA	PLASTIC OMNIUM	VINCI
CARMILA	GTT	PUBLICIS GROUPE	VIRBAC
CARREFOUR	HERMES INTERNATIONAL	RENAULT	VIVENDI
CASINO	ICADE	REXEL	VOLTALIA
CGG	ID LOGISTICS	SAFRAN	WENDEL
CLARIANE	IMERYS	SAINT GOBAIN	WORLDLINE
COFACE	IPSEN	SANOFI	DECATHLON

Le panel de sociétés de l'étude des DPEF 2022 comprend les sociétés cotées au SBF 120 publiant une DPEF + les sociétés Décathlon et EDF

Réalisation de l'étude et contacts

Cette étude a été réalisée, pour la 4^e année consécutive, par les équipes Développement Durable des cabinets Deloitte et EY.

Côté Deloitte, ont notamment participé à cette étude sous la supervision de Julien Rivals : Aude Revel, Gilles Trolez, Aurélie Deroo et Mohamed Amine Lakdhar

Coté EY, ont notamment participé à cette étude sous la supervision de Philippe Aubain : Elodie Lamboley, Hélène Odic, Romaine Gruget et Marius Soulas

Pour toute question, veuillez contacter :

- **Medef** : Emilie Blaise, eblaise@medef.fr
- **Deloitte** : Julien Rivals, jrivals@deloitte.fr
- **EY** : Philippe Aubain, philippe.aubain@fr.ey.com

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les études 2019, 2020, 2021 et 2022 :

- [Bilan 2019](#)
- [Bilan 2020](#)
- [Bilan 2021](#)
- [Bilan 2022](#)

Deloitte | Make an impact that matters

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consultez www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit et assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax, et services connexes. Nous collaborons avec quatre entreprises sur cinq du Fortune Global 500® grâce à notre réseau mondial de cabinets membres et d'entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte ») dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 330 000 professionnels *make an impact that matters* (agissent pour ce qui compte), consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 000 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen. © 2021 Deloitte Conseil. Une entité du réseau Deloitte.

La présente communication contient uniquement des informations d'ordre général, et ni Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres ou leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »), ne fournissent, par le biais de la présente communication, de services ou de conseils professionnels. Préalablement à toute action ou décision susceptible d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise, vous devriez consulter un conseiller professionnel qualifié.

Aucune déclaration, garantie ou aucun engagement (expresse ou implicite) n'est donné quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette communication et ni DTTL, ni ses cabinets membres, entités liées, employés ou agents ne peuvent être tenus responsables de toute perte ou tout dommage quel qu'il soit, survenant directement ou non en lien avec quiconque se fierait à la présente communication. DTTL et chacun de ses cabinets membres, et leurs entités liées, sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes.

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2023 Ernst & Young & Associés.

Tous droits réservés.
SCORE France N°2023-090
ED 1023

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.
ey.com/fr

Mouvement des Entreprises de France

Le Medef est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Plus de 95% des entreprises adhérentes au Medef sont des PME.

Le Medef met au cœur de son action la création d'emplois et la croissance durable. Il promeut l'entrepreneuriat et défend la libre entreprise.

Le MEDEF est un partenaire social et à ce titre il contribue à construire un dialogue social constructif, en prise avec les réalités du terrain et de manière concertée avec les organisations syndicales.

Pour marquer la volonté des entreprises de France de mieux intégrer leur responsabilité sociétale (RSE) ainsi qu'une dimension internationale et européenne, le MEDEF s'est doté d'une raison d'être « agir ensemble pour une croissance responsable ».

<http://medef.com/>